

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA PROTECTION CIVILE**

.....
**AGENCE NATIONALE DE LA
PROTECTION CIVILE**

.....



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

.....

PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES DU TOGO

Neuvième édition

Mars 2021 – Février 2022

Actualisé et validé en	Mars 2021
Contingences couvertes	Épidémies – Inondations - Vents violents
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Février 2022



Avant-propos

L'actualité mondiale en matière de gestion des risques et catastrophes est marquée par la pandémie du corona virus (Covid-19).

En effet, parti de la province de Wuhan en Chine, premier épïcentre, depuis décembre 2019, ce virus très contagieux s'est très rapidement propagé sur tous les autres continents créant dans sa progression, de nouveaux épïcentres par endroits et des foyers par ailleurs, avec des conséquences socioéconomiques désastreuses.

Dans un contexte national où la gestion des contingences s'est focalisée ces dernières années sur les aléas hydrométéorologiques et leurs corollaires, notamment, les inondations, les feux de végétation, les sécheresses et quelques épídémies/Epizooties localisés, l'avènement du Covid-19 constitue de nos jours un problème de santé publique majeur, mettant même en péril la situation économique et sécuritaire de divers pays. Dans ce contexte les aléas traditionnels souvent enregistrés par le Togo se présentent comme des facteurs aggravants.

Vu la nature quasi inexorable de la prolifération de cette infection d'un pays à un autre et conscient du manque ou de l'insuffisance des ressources allouées à la gestion des risques et catastrophes, les mesures préventives s'avèrent impérieuses et s'imposent afin d'éviter l'apparition de foyers qui seraient plus onéreux et plus difficiles à juguler.

Fort de ce constat, cette neuvième édition répond au souci d'actualisation du Plan national de contingence (PNC) en adéquation avec l'évolution du profil humanitaire du pays marqué par l'avènement du Covid-19.

Le présent Plan national de contingence met un accent particulier, dans le contexte actuel de la décentralisation, sur l'implication beaucoup plus forte des régions et des communautés à la base dans les différents processus de préparation et de gestion.

A la suite de la validation de ce Plan, chaque collectivité territoriale devra actualiser ou élaborer son Plan de contingence communal qui tienne compte de son profil de risques particuliers.

Comme aux éditions précédentes, cette nouvelle version est le fruit d'un travail des cadres issus de plusieurs départements ministériels, des organisations de la société civile, de la Présidence de la République, de la Primature, des représentants des collectivités avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, sous la coordination du Ministère de la sécurité et de la protection civile à travers l'Agence nationale de la protection civile.

Liste des sigles et acronymes

ACMAD	: Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement
ADRA-TOGO	: Agence Adventiste d'Aide et de Développement
AEAA	: Agence Eau Assainissement pour l'Afrique
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AFD	: Agence Française et Développement
AH1N1	: Epizootique Grippe Aviaire
AH5N1	: Pandémie de grippe Humaine
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANASAP	: Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANGE	: Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPC	: Agence Nationale de Protection Civile
ANSAT	: Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo
APG	: Accord Politique Global
ASC	: Agents de Santé Communautaire
ASN	: Agence de Solidarité Nationale
ATBF	: Association Togolaise du Bien-être Familial
AVE	: Auxiliaire Villageoise d'Elevage
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique
BCPR	: Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement pour le Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAP	: Processus d'Appel Consolidé
CCIT	: Chambre de Commerce d'Industrie du TOGO
CDQ	: Comité de Développement du Quartier
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CERF	: Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CILSS	: Comité Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CINU	: Centre d'Information des Nations Unies
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNOU	: Centre National des Opérations et des Urgences
CNTS	: Centre National de Transfusion Sanguine
COP21	: Conférence de Paris
COUSP	: Centre des Opérations d'Urgence Santé Publique
COVID-19	: Corona Virus 2019
CREN	: Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CREWS	: Climate Risk & Earling Warning Systems
CRS	: Catholic Relief Services
CRT	: Croix-Rouge Togolaise
CVD	: Comité Villageois de Développement
CVJR	: Commission Vérité-Justice-Réconciliation

DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DGAS	: Direction Générale de l'Action Sociale
DGMN	: Direction Générale de la Météorologie Nationale
DGS	: Direction Générale de la santé
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPA	: Date Prévues d'Accouchement
DPCAH	: Direction de la Prévention des Coopération et des Affaires Humanitaires
DPOU	: Direction de la Planification et des Opérations d'Urgence
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DR-ANPC	: Direction Régionale ANPC
DREF	: Disaster Relief Emergency Fund
DRN-ANPC	: Direction Régionale Nord-ANPC
DRPAT	: Direction Régionale de la Planification du Développement et l'Aménagement du territoire
DRS	: Direction Régionale de la Santé
DRS-ANPC	: Direction Régionale Sud-ANPC
DSID	: Direction des Statistiques Agricoles de l'informatique
DSIUSR	: Division de la Surveillance Intégrée des Urgences Sanitaires et de la Riposte
DSRP-C	: Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA	: Acides Aminés Essentiels
ECD	: Early Childhood development
ECHO	: Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne
ECR	: Entreprise de Construction et de Réhabilitation
EDST	: Enquête Démographique et Santé au Togo
EIR	: Equipe d'Intervention Rapide
EMM	: Entreprise Mobility Management
ENS	: École Normale Supérieure
EPI	: Equipement de Protection Individuelle
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	: Forces Armées Togolaises
FCFA	: Franc de la Communauté Française
FICR	: Fédération Internationales des Sociétés de la Croix Rouges
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GPS	: Global Positioning System
GSM	: Global System for Mobile
HCDH	: Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
HCRAH	: Haut-Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire
HSU	: Unité de Support Humanitaire
ICAT	: Institut du Conseil d'Appui Technique
IDA	: Association Internationale de Développement
IEC	: Information Education et Communication
INH	: Institut National d'Hygiène
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
JICA	: Agence Japonaise pour la Coopération Internationale
LTDH	: Ligue Togolais des Droits de l'Homme
MAEIATE	: Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur
MAPAH	: Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique
MASPPA	: Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de

	l'Alphabétisation
MATDCL	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MCSECC	: Ministère de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la Citoyenneté et au Civisme
MDAC	: Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MEDDPN	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
MEERHV	: Ministère de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MEPSA	: Ministère des Enseignements Primaires, Secondaires et de l'Alphabétisation
MESR	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MIFA	: Mécanisme Incitatifs de Financement Agricole
MIT	: Ministère des Infrastructures et des Transports
MJ	: Ministère de la Justice
MPDC	: Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
MPENIT	: Ministère des Postes, de l'Économie Numérique et des Innovations Technologiques
MRI	: Mécanisme de Réponses Immédiates
MS	: Ministère de la Santé
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MVE	: Maladie a Virus Ebola
MVUHSP	: Ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique
OCAL	: Organisation du Corridor Abidjan-Lagos
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OIPC	: Organisation Internationale de la Protection Civile
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OOAS	: Organisation Ouest Africaine de la Santé
ORSEC	: Organisation des Secours et de la Sécurité Civile
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAUT	: Projet d'Assainissement Urbain du togo
PCF	: Poste de Commandement Fixe
PCIA	: Plan de Contingence Inter agences des Nations Unies
PCO	: Poste de Commandement Opérationnel
PEC	: Prise en Charge Médicale
PGICT	Projet Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDU	: Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain
PM	: Premier Ministre
PMA	: Procréation Médicalement Assistée
PNC	: Plan National de Contingence
PND	: Plan National de Développement
PNIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRCF	Poste Régional de Commandement Fixe
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PURISE	: Programme d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH4 2010	: Recensement Général de Population et de l'Habitat
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFM	: Sendai Framework Monitor
SHARE	: Synergie des Hommes d'Affaires pour la Relance Économique
SIG	: Système d'Information Géographique
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNFS-CSU	: Stratégie Nationale de Financement de la Santé vers la Couverture Sanitaire Universelle
SNRRC	: Stratégie Nationale de la réduction de Risque de Catastrophes
SNU	: Système des Nations Unies
SOP	: Procédure d'Opération Standardisées
SSA	: Service de Santé des Armées
TDE	: Togolaise des Eaux
TP	: Travaux Publics
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNISDR	: United Nations International Strategy for Disaster Reduction
UNREC	: Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement
UN-SPIDER	: United Nations Office for Outer Space Affaires
USA	: Etats Unies de l'Amérique
WACA ReSIP	: West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project
WASH	: Eau Hygiène et Assainissement
WATSAN	: Water and Sanitation

Résumé exécutif

Le présent Plan national de contingence (PNC) couvre une période d'un (01) an à compter de la date de sa validation, et est annuellement révisé. Tirant leçons des expériences de différentes situations d'urgence qui ont marqué le Togo ces dernières années, notamment les épidémies, les inondations et les vents violents, conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement togolais a élaboré ce PNC. Il met en évidence les mécanismes de décisions, de coordinations, d'actions et de gestions des fonds et dons susceptibles de minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations et leurs biens.

Dans ce contexte, le PNC vise à renseigner sur les niveaux de risques du pays et leurs localisations, les compétences et les ressources disponibles, et les sources de financement des urgences. Il vise également à mettre en synergie les acteurs du Plan d'organisation de réponse de sécurité civile (Plan ORSEC), de la société civile et de la communauté des partenaires avant, pendant et après les situations d'urgences ou de catastrophes.

Pour la présente actualisation, trois (03) contingences ont été retenues, notamment les épidémies/épizooties, les inondations et les vents violents.

L'objectif général de ce plan est d'apporter le secours aux sinistrés et l'assistance aux sujets affectés et vulnérables, de la manière la plus rapide et la plus efficace possible en évitant les pertes de temps, la duplication des interventions, les omissions, voire les injustices, conformément aux principes humanitaires universels.

Le Plan national de contingence a en outre pour objectifs de :

- clarifier les rôles et les responsabilités ainsi que les relations entre les différents services techniques de l'État et les Partenaires Humanitaires ;
- identifier et réduire les risques les plus probables ;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgences et de catastrophes ;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences ou aux catastrophes dans les plans et programmes nationaux de développement ;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

Pour ce faire, le PNC se subdivise en quatre (04) parties présentées comme suit : **(i) profil du pays, (ii) contexte et analyse des risques, (iii) indicateurs et facteurs aggravants, (iv) coordination et gestion des urgences**. Le document contient également des annexes relatives aux présuppositions pour la planification, au plan de réponse par contingence, à la cartographie des zones à risques d'inondation, aux actions par secteur, aux canevas de rapport d'évaluation rapide, à la fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide, à l'appendice et au glossaire.

Toutes les régions, préfectures et communes, devront disposer des capacités nécessaires pour être en mesure d'assurer les opérations de secours dans leurs localités respectives, quel que soit le type d'urgence ou de catastrophe. Si l'impact de l'urgence ou de la catastrophe dépasse les capacités de réponse des régions, les structures nationales prendront le relais.

Ce Plan national de contingence sera décliné en plans de contingence régionaux, préfectoraux et locaux multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes. Les régions ayant les mêmes spécificités en termes d'aléas peuvent élaborer des plans prioritaires communs.

Sommaire

Avant-propos.....	i
Liste des sigles et acronymes.....	ii
Résumé exécutif.....	vi
Sommaire.....	viii
I PROFIL DU PAYS.....	1
1.1 Situation géographique.....	1
1.2. Données démographiques.....	1
1.3 Cadre naturel.....	1
1.3.1 Climat.....	1
1.3.2 Relief et hydrographie.....	2
1.3.3 Végétation.....	4
1.4 Gouvernance politique et économique.....	5
1.5 Cadre macroéconomique.....	6
1.6 Données sociales et environnementales.....	6
1.7 Vulnérabilité du pays : Profil du pays par rapport aux risques de catastrophes.....	9
1.8 Analyse des capacités.....	10
1.9 Contexte de partenariat.....	12
1.9.1 Partenariat avec la diaspora.....	13
1.9.2 Partenariat avec les pays voisins et du continent.....	13
1.9.3 Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales.....	13
1.9.4 Partenariat avec les pays d'Europe, d'Asie et les États-Unis d'Amérique.....	15
1.9.5 La reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires.....	15
II ANALYSE DES RISQUES.....	16
2.1 Analyse des contingences.....	16
2.2 Présentation des scénarii.....	18
2.1 Epidémies/Epizooties.....	18
2.2 Inondations.....	23
2.3 Vents violents.....	26
III INDICATEURS ET FACTEURS AGGRAVANTS.....	28
3.1 Epidémies/Epizooties.....	28

viii

3.2	Inondations.....	31
3.3	Vents violents.....	32
3.4	Capacité d'adaptation et de réponse.....	34
IV	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES.....	34
4.1	Mécanismes de coordination existants.....	34
4.1.1	A l'échelon national.....	34
4.1.1.1	Organe de planification des interventions: agence nationale de la protection civile 35	
4.1.1.2	Organe de gestion des urgences : Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU).....	36
4.1.1.3	L'organe de collecte et de gestion des dons: la Direction de la Prévention, de la Coopération et des Affaires Humanitaires & la Direction des Affaires Administrative et Financières.....	37
4.1.2	A l'échelon Régional.....	39
4.1.2.1	Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification.....	39
4.1.2.2	Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences.....	39
4.1.3	A l'échelon Préfectoral.....	41
4.1.3.1	Organe préfectoral de planification des secours : Division Administration et Planification.....	42
4.1.3.2	Organe préfectoral de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences.....	42
4.1.4	A l'échelon Local (communal).....	44
4.2	Mécanismes de gestion de l'information.....	46
4.2.1	A l'échelon national.....	46
4.2.2	Aux échelons : régional, préfectoral, communal.....	46
4.2.2.1	Etapas préliminaires.....	46
4.2.2.2	Déclenchement du plan.....	46
4.2.2.3	Rôles et responsabilités par secteur.....	50
4.2.3	Matrice de Réaction Rapide.....	55
4.3	Mécanismes de mobilisation de ressources financières.....	62
4.3.1	Mécanismes internes.....	62
4.3.2	Mécanismes externes.....	63
4.3.2.1	CEDEAO.....	63

4.3.2.2	Système des Nations Unies.....	65
4.3.2.3	Union Européenne (UE).....	66
4.3.2.4	Banque mondiale.....	68
4.4	Evaluation rapide et évaluation approfondie après situation d'urgence et catastrophe 69	
4.4.1	Evaluation rapide.....	70
4.4.2	Evaluation approfondie.....	70
4.5	Budget.....	70
4.6	Processus de mise à jour du plan.....	71
	Annexes.....	72
	Annexe 1 : présupposition pour la planification.....	72
	Annexe 2 : plan de réponse par contingence.....	73
	Annexe 3 : cartographie des zones à risque d'inondation.....	90
	Annexe 4 : actions par secteur.....	91
	Annexe 5 : ressources disponibles par secteur.....	95
	Annexe 6 : canevas du rapport d'évaluation rapide.....	97
	Annexe 7 : fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide.....	97
	Annexe 8 : appendice.....	98
	Annexe 9 : glossaire.....	107

I PROFIL DU PAYS

1.1 Situation géographique

Le Togo est situé entre les 6^{ème} et 11^{ème} degrés de latitude Nord et le méridien 0° et 1°40 de longitude Est. Il couvre une superficie de 56 600 km². On l'assimile à un corridor qui s'étire sur 650 km de long. Il dispose d'une côte d'environ 50 km. Sa plus grande largeur est de 150 km. Subdivisé en cinq (05) régions économiques, le Togo est limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin, au Sud par l'Océan Atlantique et au Nord par le Burkina Faso.¹

1.2. Données démographiques

La démographie au Togo est caractérisée par une croissance rapide de la population. La population totale qui était de 6 191 155 habitants en 2010 (RGPH4 2010) est estimée à 7 706 000 habitants en 2020 (INSEED 2020). La répartition selon le milieu de résidence indique que 59 % de la population résident en milieu rural contre 41 % en milieu urbain. Cette population est caractérisée par une légère prédominance des femmes (51,4 %) et une répartition spatiale très inégale sur le territoire national. Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) de 2010 indique une concentration dans la région Maritime (42,3 % de la population nationale), suivie de la région des Plateaux (22,1 %), de la région des Savanes (13,3 %), puis de la région de la Kara (12,4 %) et enfin la région Centrale (9,9 %). La pyramide des âges dévoile la grande jeunesse de la population du Togo. La tranche d'âge de 0 à 15 ans représente 42 % de la population totale et celle de 0 à 25 ans, 60 %.

1.3 Cadre naturel

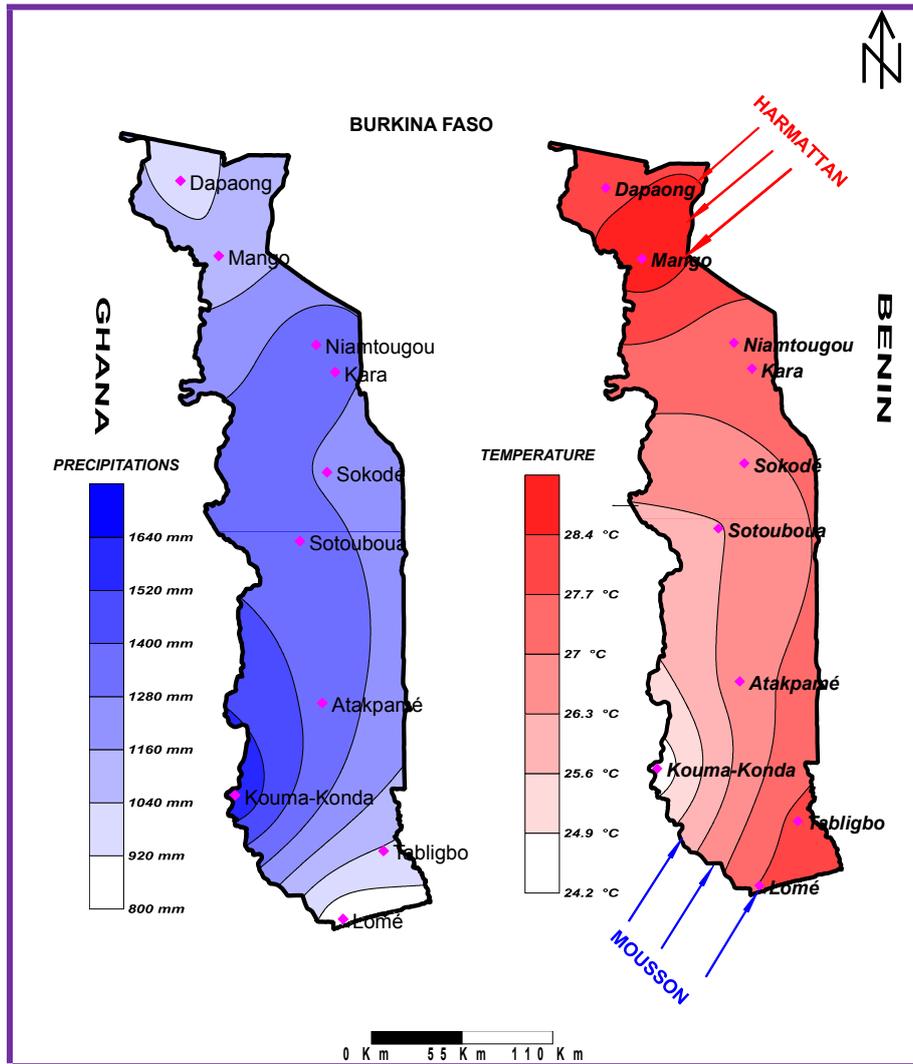
1.3.1 Climat

Suivant le découpage en latitude, il se dégage trois principales zones climatiques : i) la zone subéquatoriale, qui s'étend de la côte à la transversale du 8° de latitude Nord, enregistre une pluviométrie de 1000 à 1400 mm, (ii) la zone guinéo-soudanienne se situe entre le 8^e et le 10^e degré de latitude Nord avec des amplitudes thermiques journalières relativement élevées, les moyennes annuelles de pluviométrie élevées sont de 1400 mm au Centre et au Centre-Ouest. Elles diminuent jusqu'à 1000 mm vers le Nord et vers le Sud. (iii) la zone soudanienne, située entre les 10^e et 11^e degré de latitude Nord, est de type semi-aride et a une pluviométrie de 900 mm à 1100 mm²

¹ <https://www.gwp.org/togo-rapport-evaluation-besoin-gi-crues-bassin-volta-final.pdf>

² Profil environnemental du Togo, Rapport définitif, mars 2007

Figure 1 : Cartes climatiques du Togo



Source : Direction Générale de la Météorologie Nationale, 2018.

1.3.2 Relief et hydrographie

Le territoire appartient à l'ensemble aplani Ouest africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes. La zone montagneuse forme la chaîne des Monts Togo qui constitue la partie principale d'un ensemble plus vaste de la chaîne de l'Atakora. Cette dernière prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est. Dans l'extrême-nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par le fleuve Oti et ses affluents s'étend entre le 9°20 et 11° Nord. La plaine orientale se relève du Sud au Nord

et se prolonge vers le Sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime.

Le Togo peut être subdivisé en trois (03) grands bassins : le bassin de l’Oti et ses affluents (47,3% du territoire), le bassin du Mono (37,5% du territoire) et le bassin côtier du Lac Togo (15,2% du territoire). Les eaux superficielles sont abondantes puisqu’elles sont estimées entre huit (08) et douze (12) milliards de m³ en moyenne par an. Les eaux souterraines représentent selon les estimations, plus de neuf (09) milliards de m³ par an, pour une consommation annuelle estimée à 3,4 milliards de m³.

1.3.3 Végétation

Le Togo est subdivisé en cinq (05) zones écologiques : i) la zone I correspond aux plaines du Nord et est couverte de forêts sèches, de savanes sèches, ii) la zone II comprend la branche Nord des Monts Togo principalement couverte de forêts claires, de savanes diverses, des forêts galeries, d’îlots de forêts denses; iii) la zone III correspond à la plaine centrale couverte de forêts sèches de savanes guinéennes différenciées par des arbres et arbustes aux feuilles remarquablement grandes, iv) la zone IV correspond à la branche méridionale des monts Togo couverte par d’authentiques forêts sempervirentes, v) la zone V correspond à la côte, et du point de vue physiologique, ressemble à la zone III, mais jouit en revanche d’un climat subéquatorial.

Source : Ern, 1979

Légende

- I** : Zone des plaines du Nord
- II** : Zone des montagnes du Nord
- III** : Zone des plaines du centre
- IV** : Zone méridionale des Monts Togo
- V** : Zone côtière du Sud

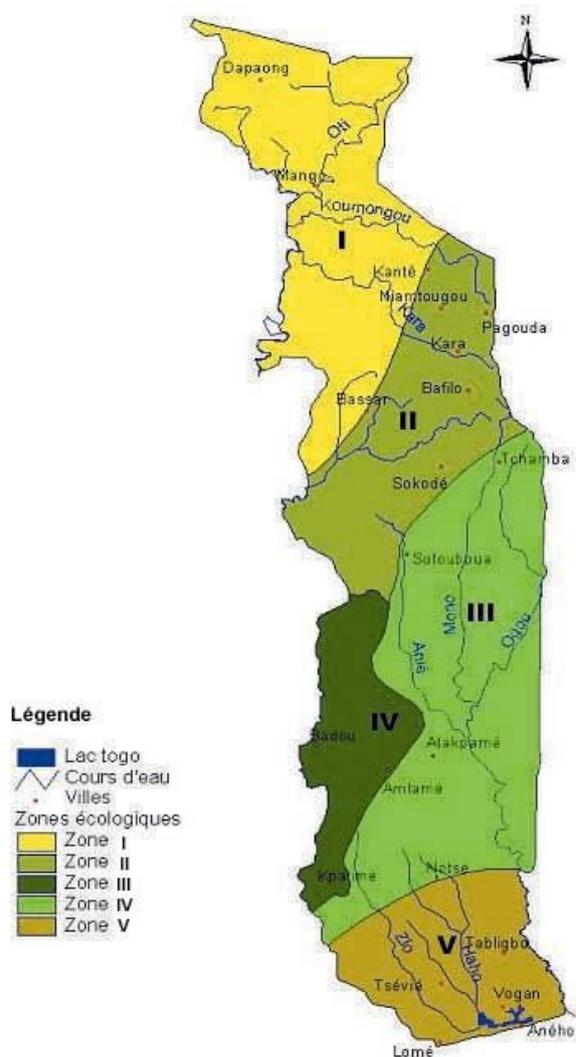


Figure 2 : Zones écologiques du Togo

³ <http://www.anpctogo.org/ressources/etudes-et-recherches/etudes-et-recherches-2012-2013/etude-gi-crues-bassin-volta-final.pdf>

1.4 Gouvernance politique et économique

En matière de gouvernance politique, la volonté du gouvernement est de bâtir les fondements de la cohésion sociale, pour consolider et rendre pérennes les structures démocratiques, dont la promotion du respect des différences et des valeurs démocratiques ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance à la Nation.

Pour relancer la gouvernance locale, le gouvernement a adopté en 2016 et mis en œuvre la feuille de route du processus de la décentralisation. Ce processus a abouti à l'organisation en juin 2019, des élections locales, suivie de l'installation de 117 conseils municipaux.

Pour faire face aux nouveaux enjeux de développement, et traduire dans la réalité, la vision du Togo émergent d'ici 2030, un Plan national de développement (PND : 2018-2022) a été validé et est en cours d'exécution.

Les trois (3) axes stratégiques définis dans ce Plan s'appuient sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale :

- Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

La mise en œuvre du PND 2018-2022 se fait dans un contexte de risques qui pourraient entraver l'atteinte des ambitieux objectifs de développement fixés. Les principaux risques sont liés : (i) à la situation sécuritaire et à l'instabilité socio-politique dans la sous-région ; (ii) aux financements ; (iii) aux aléas climatiques ; (iv) aux insuffisances de capacités ; (v) aux chocs exogènes et (vi) à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19.

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, le gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités organisationnelles, techniques et matérielles des institutions intervenant dans la gestion des risques de catastrophes.

1.5 Cadre macroéconomique

Globalement, le cadre macroéconomique demeure stable avec un taux d'inflation en dessous du seuil communautaire de 3 %. Portée par les gains de productivité dans le secteur agricole et par l'investissement public dans les infrastructures de transport, la croissance économique du Togo est restée à des niveaux élevés au cours des cinq dernières années, au-dessus de la croissance démographique. En 2018, elle s'établissait à 4,7%, et devrait être portée à 5% en 2019 et 5,3% en 2020. Toutefois, le déficit budgétaire qui ressortait à 9,6% du PIB en 2016, s'est amélioré, pour atteindre 0,3% en 2017. La dette publique est passée de 48,6% du PIB en 2011 à 79,4% en 2016 (PND, 2018), soit un ratio d'endettement supérieur au plafond de 70% du PIB fixé au niveau communautaire. Les secteurs de l'éducation et de la santé représentent une part conséquente des dépenses publiques (respectivement 14 et 7% en moyenne entre 2009 et 2014).

Bien que l'incidence de la pauvreté ait régressé sur la période de 2015 à 2017 (55,1% en 2015 à 53,5% en 2017) au niveau national, la pauvreté est encore très répandue. En 2015, plus de la moitié des ménages soit 55,1% vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire, principalement en zone rurale (68,7%) (PND, 2018).

Par ailleurs, de nombreuses réformes initiées par le gouvernement ont permis au pays d'occuper le 1^{er} rang africain et le 3^{ème} rang mondial parmi les pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business 2020.

1.6 Données sociales et environnementales

Selon le rapport de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI, 2017)⁴, le taux d'alphabétisation dans la population générale s'établit à 60,4% au niveau national dont 7,0% alphabétisés en langue nationale et 56,1% en français. Il présente des disparités notables selon le sexe (ce taux est de 73,5% pour les hommes et 49,2% pour les femmes), le milieu de résidence (plus de sept personnes sur dix (75,9%) en milieu urbain sont alphabétisées alors que c'est moins de cinq personnes sur dix (48,6%) qui le sont en milieu rural). La région des Savanes est la moins alphabétisée avec un taux de 36%.

⁴ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques et AFRISTAT. 2019. *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017*. Lomé, Togo et Bamako, Mali : INSEED et AFRISTAT.

Le taux net de scolarisation au primaire est de 89,5% sur le plan national avec de différence suivant le milieu et la région de résidence : le Grand Lomé, les autres milieux urbains et le milieu rural ont des taux nets de scolarisation au primaire qui sont respectivement de 95,3%, 94,9% et 86,7%. Les régions ayant de taux net de scolarisation le plus élevés sont Grand Lomé (95,3%), Maritime (92,4%) et Centrale (92,8%). L'écart entre le taux net de scolarisation entre les garçons (90%) et les filles (88,9%) n'est que 1,1 point (INSEED, 2019).

Dans le secteur de la santé, la rationalisation de la gestion des structures publiques sanitaires et hospitalières, ciblée en particulier sur la maîtrise des coûts des prestations, l'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires, le renforcement de la politique de rationalisation de la consommation des médicaments à tous les niveaux et la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la santé vers la couverture sanitaire universelle (SNFS-CSU) sont les principaux défis à relever pour les années à venir.

Selon l'annuaire des statistiques sanitaires du Togo (DSNISI⁵, 2019), en 2018, 51,3% de la population a accès à des infrastructures sanitaires. Ce taux est inégalement réparti dans les régions : 69,9% dans la région Centrale, 61,9% dans la Kara, 52,6% dans les Savanes, 49,1% dans le grand Lomé, 48% dans les Plateaux et 43,2% dans la région Maritime. Le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 95,30% sur l'ensemble du territoire national. Cependant, les accouchements sont plus assistés dans le grand Lomé (98,96 %), comparativement aux autres régions. Le plus bas taux d'accouchements assistés est observé dans les savanes (93,7 %).

La situation nutritionnelle est acceptable au niveau national au regard des données de la dernière enquête MICS⁶ (5,7% de la malnutrition aigüe en 2017). Cependant, les régions des savanes et de la Kara présentent les taux les plus élevés qui sont respectivement : 8,1% et 6,5%. Quant à la malnutrition chronique, elle est de 23,8% (selon la même source) et demeure au-dessus de la norme acceptable de l'OMS (20%). Les diarrhées restent parmi les premières causes de morbidité des enfants de moins de 5 ans, avec une prévalence globale de 17%, ce qui indique la persistance d'une situation problématique en matière d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (EHA).

⁵ Direction du Système National d'Information Sanitaire et de l'Informatique

⁶ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2018. *MICS6 TOGO, 2017, Rapport final*. Lomé, Togo.

L'objectif d'accès à l'eau potable est assuré pour 59,3% des ménages au niveau national avec de grandes disparités selon le milieu et les régions de résidence : en milieu rural moins d'un ménage sur deux (45,6%) a accès à l'eau potable alors que l'accès est presque de deux fois (80,7%) en milieu urbain (ERI-ESI, 2017). Cet accès reste également faible dans les régions Centrale (37,7%) et Plateaux (44,3%).

En matière de source d'éclairage, 50,8% des ménages ont accès à l'électricité. Cette proportion varie considérablement selon le milieu de résidence où il s'établit à 88,5% en milieu urbain contre seulement 26,4% en milieu rural. Les combustibles propres pour la cuisson restent inaccessibles aux ménages, seulement moins d'un ménage sur dix (7,0%) en utilise. Même à Lomé, l'utilisation des combustibles demeure faible : seulement 22,2% des ménages ont recours à ces énergies pour la cuisson (ERI-ESI, 2017).

Sur le plan de l'assainissement, l'accès de la population aux latrines reste faible. En effet, seulement 41,4% de la population disposent des latrines. On note une différence très marquée entre les milieux de résidence (74,4% en milieu urbain et 20,0% en milieu rural) et entre les régions (43,6% dans la région de Maritime contre 12,4% dans les savanes, 21,4% dans la Kara).

Sur le plan agricole, le Togo est confronté à plusieurs contraintes qui expliquent la faible productivité économique. Il s'agit notamment de : (i) la faible professionnalisation des acteurs du secteur, (ii) la non maîtrise de l'eau, (iii) le manque de technologies, (iv) les difficultés d'accès au foncier, (v) le faible encadrement et l'insuffisance des infrastructures et équipements, (vi) l'enclavement des zones de productions (pistes, routes), (vii) le faible financement du secteur ainsi que (viii) les effets du changement climatique.

S'agissant de l'environnement, le Togo fait face à des défis, dont les principaux sont : la dégradation de la couverture végétale, de la faune, de la qualité des eaux douces, des sols et le déclin de la fertilité, l'érosion côtière, la contamination, les pollutions de toutes sortes et la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et la sécheresse.

L'analyse des inégalités sociales montre que la réponse aux besoins vitaux n'est pas équitable, notamment pour les plus vulnérables.

1.7 Vulnérabilité du pays : Profil du pays par rapport aux risques de catastrophes

L'analyse de la situation d'urgence au Togo révèle le caractère de plus en plus récurrent de certaines catastrophes qui, cumulées aux effets pervers de la pauvreté, lui confèrent un profil humanitaire devenu désormais complexe et plus préoccupant. Malgré les avancées remarquables par rapport aux expériences de 2007 à 2020, des efforts restent encore à faire pour disposer des plans d'urgence des différents secteurs, des régions, des préfectures et des communes pour une meilleure maîtrise des mécanismes de gestion et de coordination.

Le contexte humanitaire togolais est marqué par des catastrophes naturelles telles qu'une dynamique tectonique et des tremblements de terre dans la zone côtière, mais de faible amplitude (1911-1939), des éboulements, des glissements de terrains (1988, 1989 et 2012), des sécheresses (1943, 1961, 1969, 1976, 1977, 1983, 1986, 1987, 1992, 2000, 2006, 2013, 2015), des crues, des épidémies (Covid 19, choléra et méningite), les épizooties (grippe aviaire AH5N1 2007-2008 et **la pandémie de grippe humaine AH1N1 de 2009**), les crises alimentaires et les inondations (1925, ..., 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, et 2020). Le pays a enregistré la survenue de cas isolés de fièvre hémorragique de type Lassa (2016, 2018 et 2019). Depuis 2012, le pays a connu une nouvelle forme d'urgence (marées hautes) qui accentue le phénomène de l'érosion côtière.

Par ailleurs, le pays a aussi connu des situations humanitaires anthropiques, notamment celles causées par les incendies des grands marchés de Lomé et de Kara en janvier 2013 et de Katanga en 2020. Il a également enregistré en 2018, 1 874 déplacés dans les préfectures d'Anié, Dankpen, en 2019 environ 25 304 déplacés dans les préfectures de Dankpen, Oti et Oti-Sud suite aux conflits intercommunautaires et en 2020, 1500 ménages pour 7556 déplacés à Kipassasim, Konol, dans la préfecture de Dankpen. Il faut rappeler que ces conflits intercommunautaires des Régions Nord et Nord-Est du Ghana avec des impacts humanitaires sur le Togo sont récurrents.

En effet, il est à souligner que la vulnérabilité du pays est liée aussi bien aux impondérables climatiques qu'aux actions de l'homme et de développement.

Ces dernières années, la sous-région ouest africaine connaît un contexte particulier de crises humanitaires dues aux épidémies/épizooties (le covid-19, la maladie à virus Ebola, la méningite, la grippe aviaire, la fièvre lassa, la fièvre charbonneuse, la chenille légionnaire, ...).

1.8 Analyse des capacités

Les pouvoirs publics s'efforcent d'élever le niveau de prévention, d'atténuation de risques, de préparation du pays à travers l'élaboration en 2009 d'une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) actualisée en 2013, l'opérationnalisation du système d'alerte précoce aux inondations, la mise en place d'une base de données sur les catastrophes survenues au Togo les trente (30) dernières années (DesInventar.), la mise en place d'une base de données Sendai Framework Monitor (SFM) sur le suivi de la mise en œuvre des sept objectifs du cadre de Sendai, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRRC, ont été menées : (i) l'analyse du Cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes ; (ii) l'état des lieux du dispositif hydro météo sur l'ensemble du territoire, (iii) la cartographie des zones à risque, et (iv) l'analyse des nouvelles tendances climatiques et des risques associés, (v) l'évaluation des capacités nationales CADRI.

Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer le niveau de connaissance des zones à risque afin de couvrir l'ensemble du territoire national. Ceci permettra aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'interdiction des occupations de ces espaces, ainsi que des décisions pour une gouvernance foncière améliorée.

En effet, les inondations régulières accompagnées de vents violents de ces dernières années que connaissent par exemple Lomé et ses environs et certaines préfectures des régions maritime, des savanes et des plateaux, sont dues aux installations diverses réalisées dans les lits naturels des cours d'eau qui les traversent.

La faible couverture d'infrastructures d'assainissement collectifs du pays à laquelle s'ajoutent la vétusté des ouvrages publics tels que les routes, les ponts et les ponceaux expliquent

l'effondrement des ponts lors des inondations. Un véritable plan d'aménagement du territoire entamé, accompagné d'un investissement pour la réalisation des ouvrages suivant les normes de résistance et de qualité en la matière, doit être poursuivi pour accroître le niveau de résilience du pays.

En situation d'épidémie, la couverture en structures d'isolement des patients est faible malgré les efforts du gouvernement. Sur le plan de la prévention, l'accès à la vaccination est favorable avec des couvertures vaccinales en 2018, chez les enfants de 0 à 11 mois, de 88% au PENTA3, 86% au RR1, 85% au VAA et de 76% au VAT2+ chez les femmes enceintes.⁷

Dans le cadre des capacités techniques de réponse aux catastrophes, le Togo a une insuffisance d'équipements et un faible niveau de couverture du territoire national en ressources humaines, en moyens de secours et de sauvetage.

Toutefois, le gouvernement a entrepris le renforcement des capacités du Corps des sapeurs-pompier à travers le Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) qui a permis d'ouvrir quatre casernes des Sapeurs-pompier notamment à Lomé, Atakpamé, Sokodé et Dapaong. Ce qui porte l'ensemble des casernes à six (06) sur l'ensemble du territoire national. Cette structure a bénéficié également de matériels grâce à la contribution des partenaires en développement. Néanmoins, elle demeure sous équipée et nécessite un renforcement de capacités en ressources humaines. Le Togo a, par ailleurs, la possibilité d'utiliser le matériel de l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC), pré-positionné à Tsévié pour le compte des pays de la sous-région.

En ce qui concerne l'hygiène et assainissement de base, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DAHB) avec l'appui de l'Unicef, a renforcé les capacités des clusters sur le WASH en situation d'urgence.

S'agissant des structures de gestion des situations d'urgence, les capacités du pays à répondre aux crises, sont constituées de structures techniques de gestion de l'action humanitaire. Ces structures sont les Ministères chargés de : la Protection civile, des Armées, l'Action sociale, l'Agriculture, l'Administration territoriale, la Santé, l'Eau et l'Assainissement, l'Urbanisme, l'Economie et les Finances, la Planification, l'Environnement, Travaux public, etc. et des

⁷ Source OMS

Agences telles que l'ANASAP, l'ANSAT, ANADEB, etc. Ces structures jouent un rôle important dans le secours, l'assistance et l'appui logistique sous la coordination de l'ANPC.

Lors des sinistres, les agences du Système des Nations Unies, la coopération bilatérale et certaines organisations internationales et ONG à vocation humanitaire (USAFRICOM, Croix Rouge Togolaise, OCDI, Plan Togo, ADRA-Togo, CRS, ATBEF, Aimes Afrique, CARE International, etc.) et des organisations du Secteur privé à l'instar du Patronat, de SHARE font une mobilisation rapide de fonds et de matériels de secours d'urgence.

La réduction de la vulnérabilité du pays requiert un inventaire des aléas et de leurs spécificités, l'amélioration de la performance technique de la collecte des données, le développement des projets d'aménagement du territoire, le renforcement des capacités, l'établissement des systèmes d'observation et d'alerte, d'éducation et de formation.

Les défis pour le pays en matière de réduction des risques de catastrophes demeurent nombreux. Ils rappellent le lien fort entre le développement et l'humanitaire. Car ce sont les actions de développement comme l'aménagement d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art (ponts, ponceaux, etc.) et d'établissements humains (habitats sociaux) dans des sites non à risque qui annihilent ou réduiront considérablement la vulnérabilité des populations.

D'autres défis sont d'ordre opérationnel. Il s'agit de : (i) renforcer les capacités des structures de secours en multipliant les casernes des sapeurs-pompiers, et en prenant en compte les ressources humaines et matérielles, (ii) transformer la Direction Générale de la Météorologie Nationale en une Agence nationale afin d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques, (iii) renforcer les capacités de la Direction des Ressources en Eau et (iv) organiser des exercices périodiques de simulation.

L'utilisation des données en temps réel (imageries satellitaires) sont de nos jours des outils d'aide à la décision pour l'optimisation des opérations de terrain. Il devient indispensable que le pays dispose d'un mécanisme de traitement et de réception des données satellitaires en cas d'urgence.

1.9 Contexte de partenariat

Membre de la communauté internationale, le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité réciproques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son

développement et pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Ces rapports s'exercent avec les pays voisins et les autres parties du continent, les institutions régionales, continentales et internationales, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. Le Togo entretient également des rapports d'assistance avec les pays d'Europe, d'Asie et les Etats-Unis.

1.9.1 Partenariat avec la diaspora

La diaspora pourra être mise à contribution pour l'appui à la gestion des catastrophes par le biais de la direction des Togolais de l'extérieur au Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur.

1.9.2 Partenariat avec les pays voisins et du continent

Les relations avec les pays du continent sont vieilles et fondées sur les règles traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles. Dans ce cadre, le Togo s'est illustré dans l'assistance multiforme aux pays africains touchés par des calamités naturelles, les crises alimentaires et les guerres civiles. La réciprocité lui a été assurée dans les moments d'épreuve notamment au cours des inondations de 2008 et les incendies des marchés de Janvier 2013.

1.9.3 Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales

Des rapports agissants lient le Togo aux institutions régionales, continentales et internationales. Comme institutions régionales qui apportent leur appui au Togo pour la gestion des situations d'urgence, on peut citer entre autres, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Union Africaine (UA), etc.

De par le mandat de Coordonnateur Humanitaire à lui conféré par l'ONU, pour coordonner l'action de la communauté humanitaire, le Coordonnateur Résident du SNU assure le trait d'union entre le gouvernement et les partenaires auxquels il rend compte et dont il centralise les interventions et les actions d'assistance dans des rapports réguliers. Il est le point focal de

l'action humanitaire auprès de la Communauté internationale. Le Plan de Contingence Inter Agences (PCIA) du SNU est l'outil de planification et de gestion des urgences des agences de l'ONU en coopération avec les ONG en vue de l'appui à apporter au gouvernement.

Le Système des Nations Unies apporte son appui tant pour la mobilisation de ressources, la préparation et la réponse aux catastrophes que pour la prévention et le relèvement.

Dans leurs domaines de compétences respectives, les agences du SNU soutiennent les efforts du gouvernement : le PNUD en matière de renforcement de capacités et de coordination, l'OMS en matière de renforcement de capacités au système sanitaire national et de couverture vaccinale, l'UNFPA en santé de la reproduction et en soutien psychosocial, l'UNICEF en soutien éducationnel, eau-hygiène-assainissement et en protection des droits de l'enfant et de la femme, l'UNHCR pour les droits des réfugiés et des déplacés, la FAO pour l'alimentation et la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'UNREC contre la prolifération des armes et pour le désarmement, l'UNSPIDER pour la mise à disposition des données géo - spatiales en temps réel en cas de catastrophes, l'UNISDR pour la réduction des risques de catastrophes, l'AIEA en matière de la sécurité nucléaire et radiologique. Le coordonnateur résident et les chefs d'agences du SNU ont réorganisé la coordination humanitaire pour continuer le suivi du contexte humanitaire du pays et soutenir les activités de préparation aux urgences des structures nationales.

Pour sa part, la Banque mondiale apporte son appui au Gouvernement dans la mise en œuvre d'un plan de réduction de risques de catastrophes au Togo. C'est ainsi qu'elle a apporté son assistance financière et technique au gouvernement à travers notamment le financement du PGICT (2012-2017), PURISE et du PIDU. La mise en œuvre de ces projets ont permis de renforcer les capacités des services de réponse, de surveillance et d'alerte. Par ailleurs, la mise en place du Mécanisme de Réponses Immédiates (MRI) permettra au Togo de bénéficier des financements de la Banque Mondiale en cas d'urgence.

Le Japon a apporté son appui à l'actualisation de la cartographie nationale et à l'équipement des structures de gestion des catastrophes à travers les dons «Hors Projet Japonais» de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA).

D'autres organismes, à vocation de développement (Plan Togo, CRT, EAA, CARE International) ou caritatives/religieuses (ADRA-Togo, Eglise des Assemblées de Dieu, OCDI,

CRS...), initient des projets de résilience et entreprennent des actions d'assistance aux populations sinistrées.

1.9.4 Partenariat avec les pays d'Europe, d'Asie et les États-Unis d'Amérique

L'Union Européenne, à travers ECHO, sa branche humanitaire, entre autres a effectué une mission de reconnaissance aérienne et de localisation des zones touchées par les inondations de 2008 à 2010 et financé un projet de lutte contre le choléra dans les zones touchées par les inondations de 2010. Les images réalisées par cette mission ont facilité au gouvernement l'organisation des interventions.

Les États-Unis d'Amérique accompagnent le gouvernement dans la fourniture de l'assistance. En août 2008, l'Ambassade des USA au Togo a apporté un appui financier à la Croix-Rouge Togolaise en vue du renforcement de sa capacité d'assistance.

Aussi, les États-Unis à travers USAFRICOM, ont-ils appuyé le Togo dans le renforcement de la préparation et de réponse aux urgences à savoir :

- l'élaboration du plan national de préparation et d'intervention en cas de pandémie grippale ;
- l'élaboration du plan d'urgence des forces armées togolaises en cas de pandémie ;
- l'élaboration du plan de travail stratégique sur 3 à 5 ans dans la gestion des catastrophes;
- la conduite d'un exercice de simulation grandeur nature sur les inondations ;
- le processus de construction du centre national des opérations d'urgences.

La Chine, quant à elle, a fourni au gouvernement des équipements spéciaux de sauvetage et 15 000 kits d'équipement de protection individuelle, des pulvérisateurs, des tentes et autres matériels de désinfection.

1.9.5 La reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires

Les différentes réformes entreprises depuis 2005 par le gouvernement, sur les plans socio-économique et politique ont permis une reprise totale de la coopération avec l'ensemble des partenaires. Ce processus a conduit le Togo à l'atteinte de son point d'achèvement de

l'initiative PPTE en décembre 2010 qui lui a permis d'obtenir l'annulation de près de 83% de sa dette extérieure.

II ANALYSE DES RISQUES

2.1 Analyse des contingences

Au vu du contexte humanitaire et pour la programmation des activités de réponse aux situations d'urgence au cours de la période de mars 2020 à février 2021, le gouvernement, avec l'appui des partenaires, avait retenu pour le compte du PNC 2020, trois (03) contingences à savoir: *Épidémies/Epizooties, Inondations et Vents violents*.

Pour le compte du PNC 2021 - 2022, au regard de l'avènement du Coronavirus (Covid-19), de la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, sont retenus dans l'ordre comme aléas : *(i) les épidémies/épizooties, (ii) les inondations, (iii) les vents violents*.

Contingence i : Epidémies/Epizooties	
Meilleur scénario	Épidémie /Epizootie localisée (Covid 19, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa), peu de cas et sans perte de vies humaines
Scénario le plus probable	Épidémie /Epizootie (Covid 19, Méningite, Choléra, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa) peu localisée, peu de cas avec pertes limitées de vies humaines.
Pire scénario	Épidémie /Epizootie (Covid-19, Choléra, Diarrhées rouges, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa,...) d'envergure nationale avec une forte létalité.

Contingence ii : Inondations	
Meilleur scénario	Toutes les régions du pays connaissent une pluviométrie normale avec quelques bas-fonds inondés, sans dégâts humains et matériels.
Scénario le plus probable	Certaines zones à risque du pays sont inondées et subissent des dégâts : destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques et risques élevés d'épidémies.
Pire scénario	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies, de paludisme, de malnutrition ainsi que des disparus.

Contingence iii: Vents violents	
Meilleur scénario	Vents violents sans dégâts matériels importants
Scénario le plus probable	Vents violents localisés, pas de perte en vies humaines avec des dégâts matériels conséquents.
Pire scénario	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Pertes en vies humaines, des dégâts majeurs: destruction des cultures, récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé

Les détails des scénarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

2.2 Présentation des scénarii

Les scénarii sont présentés dans un Tableau selon les contingences.

2.1 Epidémies/Epizooties

Probabilité d'occurrence	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Covid 19</u> : la pandémie est réelle et en cours de gestion.- <u>Méningite</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (attente d'une épidémie de méningite de grande envergure sous régionale, apparition d'autres souches dont le vaccin existe mais très coûteux).- <u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : la probabilité d'occurrence est élevée (attente d'une épidémie de Choléra d'envergure nationale moyenne surtout dans les zones inondables).- <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (attente d'une épizootie de Grippe aviaire AH5N1 d'envergure nationale et sous régionale).- <u>Maladie à virus Ebola</u> : la probabilité d'occurrence est forte (attente d'une épidémie de maladie à virus Ebola d'envergure nationale et sous régionale).- <u>Fièvre Lassa</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épidémie de maladie à fièvre lassa d'envergure nationale et sous régionale).
Impact	<p>Pour l'ensemble des épidémies/épizooties identifiées l'impact est majeur.</p>
Localisation et étendue géographique	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Covid 19</u> : Nationale et mondiale.- <u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Nationale (spécialement dans les Régions Maritime, Plateaux et Grand Lomé et surtout dans les zones d'inondation).- <u>Méningite</u> : Région Centrale, de la Kara et des Savanes et éventuellement les autres régions.- <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Nationale et sous régionale.- <u>Maladie à virus Ebola</u> : Nationale et sous régionale.- <u>Fièvre Lassa</u> : Nationale et sous régionale.

Nombre de personnes affectées	Personnes exposées	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Covid 19</u> : Toute la population vivant sur le territoire national (surtout les personnes âgées et celles ayant des comorbidités). - <u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Toute la population vivant sur le territoire national. - <u>Méningite</u> : Toute la population vivant sur le territoire national. - <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Toute la population humaine et animale vivant sur le territoire national. - <u>Maladie à virus Ebola</u> : Toute la population vivant sur le territoire national. - <u>Fièvre Lassa</u> : Toute la population vivant sur le territoire national.
	Cas	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Covid 19</u> : 8 582 cas confirmés au 18 mars 2021. - <u>Choléra</u> : 68 cas du 11 novembre 2020 au 07 janvier 2021 dans Golfe 1 et Golfe 6 dans le Grand Lomé. - <u>Méningite</u> : 335 cas en 2019 - <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0 - <u>Maladie à virus Ebola</u> : 0 - <u>Fièvre Lassa</u> : 35
	Décès	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Choléra</u> : 2 en 2020 - <u>Méningite</u> : 0 en 2020 - <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0 - <u>Maladie à virus Ebola</u> : 0 - <u>Fièvre Lassa</u> : 06 de 2016 au 17 mars 2021 - <u>Covid 19</u> : 102 en date du 18 mars 2021
Impacts sur les moyens de	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement et arrêt des activités agricoles. - Augmentation du prix des denrées alimentaires

subsistance par secteur spécifique		<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise récolte. - Crise alimentaire et nutritionnelle. - Famine
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contagion du personnel soignant très élevé - Enregistrement du nombre de décès important. - Accroissement du nombre de patients et de contacts. - Baisse de l'offre de service. - Baisse de l'utilisation des services de santé. - Capacités des structures de prise en charge en dépassement. - Conditions limitées d'inhumation sécurisées. - Risque d'abandon du personnel soignant très élevé.
	Protection civile/Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition du personnel du secteur. - Augmentation du nombre de sinistrés. - Capacités de prise en charge du secteur dépassées. - Augmentation du nombre de cas sociaux. - Baisse de l'offre de service. - Augmentation des cas psychosociaux y compris les violences basées sur le genre. - Rupture du tissu social.
	Autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies et finances : Baisse des transactions économiques et financières. - Transports : Restriction de mouvements. - Démographie : Augmentation de la mortalité, confinement de la population. - Commerce : Ralentissement des activités commerciales. - Education et formation : Perturbation des activités.
Durée probable de la phase d'urgence		<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Covid 19</u> : 06 mois - <u>Choléra</u> : 01 mois - <u>Méningite</u> : 01 mois - <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 03 mois

		<p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 06 mois</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 03 mois</p>
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		- Covid 19 : expérience en cours depuis février 2020
Capacités	Nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Contingence - Plan ORSEC - Plan USAFRICOM de lutte contre la grippe AH5N1/MVE - Plan National de lutte contre la MVE (Adaptés) - Existence des SOP (Procédures d'opérations standardisées) - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières. - Renforcement de la surveillance aux frontières. - Existence des lignes (téléphoniques) vertes pour alerter les autorités. - Existence de laboratoire de niveau 2. - Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) avec des équipes d'intervention rapide. (EIR) et des équipes médicales d'urgence (EMU). - Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU).
	Locales	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la surveillance. - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières. - Agents de Santé Communautaires (ASC) et AVE (Auxiliaires Villageoises d'Elevage) qualifiés.
	Autres organisations susceptibles de répondre	Agences du Système des Nations Unies (OMS, PNUD, UNICEF, PAM, FAO, OIM, etc.), BM, UE, UA, CEDEAO, OOAS, OCAL (Organisation du Corridor Abidjan-Lagos), Plan Togo, Croix-Rouge, EAA (Eau et Assainissement pour Afrique), OCDI, CRS, CARE International, ATBEF, etc.
Contraintes majeures probables à	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI. - Insuffisance de ressources financières.

la réponse aux urgences		<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'identification des personnes contact - Difficultés de confinement. - Insuffisance de stock initial des intrants, dans la surveillance. - Insuffisance d'implication des autres secteurs, - Traditions (us et coutumes). - Insuffisance de moyens de communication, de la logistique, de ressources humaines qualifiées. - Couverture en réseau de télécommunication (téléphonie mobile, fax, radio, Internet, etc.) limitée. - Diffusion de fausses informations via les réseaux sociaux.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétences, matériels et consommables de diagnostic/ prise en charge et EPI. - Insuffisance de ressources financières. - Insuffisance de centres de prise en charge, de logistique, de ressources humaines qualifiées. - Etat défectueux des infrastructures routières et sanitaires.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de dépistage. - Structures d'accueil des cas infectés ou suspects. - Kits d'intervention. - Matériels de réanimation. - Moyens de transport. - Pré positionnement des intrants et consommables (médicaments, vaccins, réactifs,), EPI, sacs mortuaires, tentes, lits cholériques, eau potable, kits de traitement d'eau, produits de désinfection, pulvérisateurs. - Kits SR d'urgence.
	Intervention s prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Informations, Education et Communication (IEC). - Restriction de mouvement / confinement / couvre-feu/ bouclage. - Mise à disposition des moyens de prévention de la Covid 19 (kits d'hygiène et assainissement). - Mise en place de laboratoires de diagnostic de la Covid 19 - Renforcement des capacités (humaines et matérielles), mise en place de laboratoires de surveillance au niveau régional et des structures pour l'isolement et la prise en charge des cas de Covid 19, de choléra, de grippe aviaire, de Lassa, d'Ebola etc.

2.2 Inondations

Probabilité d'occurrence		Elevée
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		<p>Région des Savanes : Kpendjal, Kpendjal ouest, Oti, Oti sud, Tone, Tandjouaré, Cinkassé</p> <p>Région de la Kara⁸ : Bassar, Dankpen, Kozah, Binah, Assoli, Kéran.</p> <p>Région Centrale : Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua, Plaine de Mô, Blitta</p> <p>Région des Plateaux : Haho, Agou, Moyen Mono, Amou, Ogou, Anié, Est mono, Kloto, Wawa, Akébou.</p> <p>Région Maritime : Avé, Golfe, Agoè Nyivé, Zio, Lacs, Yoto, Vo, Bas-Mono, Lomé Commune</p>
Nombre/ pourcentage de population affectée	Affectés	110 000
	Sinistrés	70.000
	Blessés	150
	Disparus	15
	Morts	15
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	12 000 - 15 000ha
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (2 000- 2 500)
	Infrastructures	Environ 800 Km de route ; Écoles, autres bâtiments (maisons d'habitation).
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols
Durée probable de la phase d'urgence		30 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		2007, 2008, 2009, 2010, 2013, 2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020
Capacités	Nationales	Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) : Agence

⁸La Région de la Kara subit surtout les effets des pluies diluviennes que les inondations

		Nationale de la Protection Civile (ANPC), FAT (Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, Corps des Sapeurs-Pompiers, ...), Police Nationale, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, Division de la surveillance intégrée des urgences sanitaires et de la riposte (DSIUSR, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), COUSP, DSID, MIFA, DE, DPA, l'ICAT, la CEET, ANGE, Direction de la gestion des catastrophes, Direction de l'Assainissement, Direction Générale des Infrastructures et de l'Équipement Urbain, ANASAP, Direction générale du budget, Direction générale de l'aménagement du territoire, TdE, DGMN, Direction des Ressources en Eau, Communication...
	Locales	Plateformes régionales et préfectorales RRC : Préfectures, Communes, DR/ANPC, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence,...
Autres Organisations		SNU (PAM, PNUD, UNICEF, OMS, FAO...), UE, BM, BAD, BOAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BIDC, AFD, et Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, Plan Togo, OCDI, CARE International, ATBEF, CRS, ADDRA-Togo, EAA, CEB, Diaspora, autres ONG, CCIT, Patronat etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des zones à risques des régions Kara, Centrale et Plateaux inexistante. - Faible couverture du système national d'alerte précoce. - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés. - Insuffisance du matériel d'intervention. - Inexistence d'un fonds national d'urgence. - Insuffisance de structures d'accueil. - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base. - Insuffisance de la culture du risque de la population. - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Inaccessibilité des zones. - Traditions (us et coutumes)

		<ul style="list-style-type: none"> - Réticence liée aux habitudes de vie. - Insuffisance de la culture du risque de la population.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.). - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.). - Ponts flottants, ponts modulaires passerelles, - Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D. - Sites d'accueil - Unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks) - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage. - Hélicoptères - Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique. - Données géo spatiales (images satellites, SIG). - Fiches de recensement - Drones
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination. - Apporter Secours, sauvetage, des victimes en premier lieu personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.). - Regrouper les personnes affectées dans des camps. - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance. - Apporter une assistance humanitaire rapide - Faire une prise en charge psychologiques des victimes. - Renforcer les capacités - Eduquer les communautés à mieux comprendre les occupations par les établissements humains, l'exploitation agricole des zones à risques, le contenu du Plan National de Contingence. - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables. - Former les communautés à la base en techniques de sauvetage - Mettre en place un Poste médical avancé (PMA). - Maintenir les activités WASH.

		- Distribuer les kits de réinstallation.
--	--	------------------------------------------

2.3 Vents violents

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute l'étendue du territoire
Nombre/ pourcentage de population affectée	Affectés	17 000
	Blessés	500
	Disparus	01
	Morts	05
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	3 000 ha pour les cultures et 6 000 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (4000)
	Infrastructures/ habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence		30 à 45 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		Situations vécues de 2007 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	Nationales	Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, ANGE, ANADEB, Direction de la gestion des catastrophes, Direction Générale des Infrastructures et de l'Équipement Urbain, Direction générale des Travaux publics, ANASAP, Direction générale du budget, Direction générale de l'aménagement du territoire, TdE, Haut Conseil pour la Mer (HCM), Préfecture Maritime, la MIFA, la DSID, l'ICAT, la CEET, DE, DPA, etc.
	Locales	Plateformes régionales et préfectorales RRC : Préfectures, Communes, DR/ANPC, Antennes/ ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence, etc.
Autres Organisations		SNU, UE, BM, BAD, BOAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BIDC, AFD, et Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, Plan Togo, OCDI, CARE International, ATBEF, CRS, ADDRA- Togo, EAA, Diaspora, autres ONG, CCIT, Patronat etc.

Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents. - Faible couverture du système national d'alerte précoce. - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés. - Insuffisance du matériel d'intervention. - Inexistence d'un fonds national d'urgence. - Insuffisance de structures d'accueil. - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base. - Faible appréhension de la culture du risque de la population. - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie, us et coutumes.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.). - Médicaments et produits de désinfection. - Sites d'accueil - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks). - Camions citernes (eau et carburant) - Matériels de communication, groupes électrogènes. - Trousses de premiers secours, EPI. - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai. - Moyens de transport (camion, bus, etc.).
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination. - Porter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.). - Regrouper les personnes affectées dans des camps des sinistrés. - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance. - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.). - Assurer la prise en charge psychologique et sociale aux victimes. - Distribuer les kits de réinstallation.

III INDICATEURS ET FACTEURS AGGRAVANTS

3.1 Epidémies/Epizooties

Depuis mars 2020 à ce jour, le Corona Virus sévit au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. Le risque lié à la maladie à virus Corona reste donc très élevé.

Cependant, les épidémies les plus récurrentes sont la méningite et le choléra. Le risque de survenance de la méningite est très fort dans les régions septentrionales (Centrale, Kara et Savanes) alors que pour le choléra, ce risque est élevé dans la région méridionale et dans les zones d'inondations. L'expérience des années antérieures laisse présager plusieurs cas d'infections pour ces maladies.

L'émergence des épizooties de grippe aviaire AH5N1 en 2009, constitue un risque majeur pour la population. Aussi, le risque lié à la maladie à virus Ebola reste élevé en raison de la situation dans la sous-région (épidémie en cours en Guinée) et en Afrique centrale (RDC). Des cas de fièvre lassa ont été enregistrés en 2016 (04 cas suspects dont 02 confirmés et 01 décès) en 2017 (20 cas suspects, dont 06 confirmés et 05 décès). La fièvre charbonneuse sévit dans la région de la Kara et des Savanes. En 2019 pour la méningite on a enregistré 478 cas (14 décès). Des dispositions urgentes sont prises pour éradiquer la Covid-19 et faire face à d'éventuelles épidémies.

<u>EPIDEMIES/ EPIZOOTIE</u> S	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
Eléments principaux du pire scénario Épidémie (Corona Virus , Choléra, Méningite, grippe aviaire, Fièvre Jaune, MVE, fièvre lassa, fièvre charbonneuse,	Indicateurs Seuil épidémique franchi : - Un (01) cas pour Covid-19 • Un cas (1) confirmé de choléra, et MVE • Dix (10) cas pour 100 000 hbts pour méningite, • Mort massive de volaille (Foyer de grippe aviaire dans les fermes avicoles) • Un (01) cas pour la fièvre charbonneuse	Conséquences Augmentation des cas causant de plus en plus de décès : • Covid-19 : 5% de létalité • Choléra : 10% de létalité • Méningite : 15% de létalité • Grippe aviaire : 60% de létalité • MVE : 60% de létalité	Effectifs • Covid-19 : 50 000 cas • Choléra : 1000 cas • Méningite : 1000 cas • Grippe aviaire : 0 cas • MVE : 01 cas • Fièvre lassa : 50 à 100 cas • Fièvre charbonneuse : 10

<p>rage) d'envergure nationale avec une forte létalité</p>	<p><u>Éléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Épidémie dans l'un des pays limitrophes ou de la sous-région • Mouvements des populations pendant l'épidémie • Nombre élevé de décès dus à la diarrhée grave • Insalubrité • Inondations • Population non immunisée dans la ceinture méningitique • Population non immunisée dans les zones épidémiques et épizootiques • Saison sèche, harmattan, poussière 	<p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de dépistage Covid - 19 • Matériel de réanimation • Vaccins • Kits choléra • Kits EPI • Médicaments et consommables • Logistique • Ressources humaines qualifiées • Ressources financières • Renforcement des capacités des acteurs et de la communauté • Structures d'isolement et de prise en charge • Equipements pour respiration assistée • Equipements de décontamination et de désinfection • Supports pour information et sensibilisation de la population 	<p><u>Localisations</u></p> <p>Covid - 19 : Tout le pays</p> <p>Choléra : Grand Lomé, Maritime, Plateaux et Centrale</p> <p>Méningite : Régions des Savanes, Kara et Centrale et autres régions du pays</p> <p>Grippe aviaire : Tout le pays</p> <p>MVE : Tout le pays</p> <p>Fièvre lassa : Tout le pays</p> <p>Fièvre charbonneuse : Tout le pays</p>
	<p>Acteurs principaux disponibles</p>	<p>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</p>	
	<p><u>Gouvernement</u> :</p> <p>Présidence, Primature Ministère en charge de la Santé Ministère en charge des Armées Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de stock de vaccins pour le Covid - 19 • Traitement non spécifique pour le Covid - 19 • Apparition de nouveaux variants de Covid -19 • Insuffisance de compétence médicale liée au Covid - 19 	

	<p>Ministère en charge de l'Action sociale Ministère en charge de l'éducation Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge de l'élevage Ministère en charge de l'administration territoriale Ministère en charge de l'économie et des finances Ministère en charge de la communication Ministère en charge de l'eau et assainissement etc.</p> <p>Partenaires : SNU, CRT, OOAS, OCAL, OCDI, Plan International Togo, Société civile, La communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté dans la gestion de l'information • Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières • Insuffisance de vaccins et médicaments • Insuffisance de logistique • Insuffisance de coordination à tous les niveaux • Faible capacité du système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et épizootique <p>Facteurs aggravants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs socioculturelles • Difficulté de confinement • Facteurs climatiques • Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations • Insuffisance d'ouvrages d'AEP et d'hygiènes/assainissement • État défectueux des routes/Enclavement
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.2 Inondations

La probabilité d'occurrence des inondations est élevée et le risque de catastrophe touche toutes les régions du Togo, avec un nombre important de dégâts matériels et quelques cas de blessés, de décès et de disparus. L'inondation a un impact important sur l'habitat, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, la qualité de l'eau et les infrastructures socio collectives.

INONDATIONS⁹ Eléments principaux du pire scénario	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Localités affectées
Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondations sont inondées du fait de pluies diluviennes ou continues. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies, de malnutrition et de paludisme.	<u>Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de pluviométrie extrême ; - Niveau des cours d'eaux; - Nombre de maisons, de champs et d'infrastructures socio collectives envahis par les eaux. 	<u>Conséquences</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux sans abris, - Problèmes d'eau potable, - Problèmes d'assainissement - Destruction de vivres et non vivres, - Déplacement des populations - Augmentation des cas de maladies diarrhéiques, choléra, de paludisme et de malnutrition causant de plus en plus de décès - Charge supplémentaire des familles d'accueil, - Dégradation des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le grand Lomé</u> : quartiers riverains de la lagune, Tokoin, Adamavo, agoè, Togblékopé, Adakpamé, Nukafu, Nyékonakpoè, Baguida, Kagomé, Avépozo. - <u>Région Maritime</u> : Avé, Bas-Mono, Zio, Golfé, Yoto, Lacs, Vo. - <u>Région des Plateaux</u> : Agou, Ogou, Amou, Haho, Kloto, Est Mono, Anié, Moyen Mono. - <u>Région Centrale</u> : Blitta, Tchaoudjo, Sotouboua, Plaine de Mô. - <u>Région de la Kara</u> : Bassar, Binah, Dankpen, Kozah, Assoli. - <u>Région des Savanes</u> Kpendjal, Kpendjal ouest, Oti, Oti-sud, Tone, Tandjoaré.
	<u>Eléments déclencheurs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Montée anormale et exceptionnelle du niveau des cours d'eau/barrages, - Niveau élevé de pluviométrie/pluviosité - Pluviométrie abondante dans les pays voisins (bassins de la Volta et du Mono), - Saturation de la nappe phréatique, - Lâchées d'eau. 	<u>Besoins</u> <ul style="list-style-type: none"> - Secours et sauvetage - Eau potable - Vivres et non vivres - Soins médicaux et médicaments - Prise en charge psycho-sociale - Education, et communication - Sensibilisation - Hygiène/Assainissement - Abris - Sécurité/Protection - Aménagement des infrastructures. 	

⁹On sous-entend par dégâts des inondations aussi bien, les dégâts des pluies diluviennes que ceux des vents violents et tornades, etc.

	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse
	<p>Les plateformes nationale, régionales, locales de RRC et autres services techniques de l'Etat Togolais,</p> <p>CCD/CVD/CDQ, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, Communes, CARE International, Catholic Relief Services, Aide et Actions internationales, Agences du SNU, EAA,</p> <p>Chancelleries, UE-ECHO, la CEB, ATBEF, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones inondées • Persistance des pluies • Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales • Pollution de la nappe phréatique • Ouverture des vannes des barrages en amont • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, • Impréparation et Dysfonctionnement de la coordination, • Pesanteurs socio culturelles (US et coutumes) • Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations • Conflits intercommunautaires

3.3 Vents violents

La probabilité d'occurrence des vents violents est très élevée et le risque de catastrophe touche toutes les régions du Togo, avec un nombre important de dégâts matériels et quelques cas de blessés, de décès et de disparus. Les vents violents ont un impact important sur l'agriculture, les infrastructures (immeubles, hôpitaux, écoles, marchés, édifices cultuels ...) et l'habitat.

VENTS VIOLENTS Eléments principaux du pire scénario.	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés :	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h - Etendue de la surface impactée - Nombre de maisons et de champs détruits par les vents - Nombres d'infrastructures socio collectives 	<u>Conséquences</u> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, autres structures administratives, édifices cultuels etc.) - Nombreuses personnes sans-abris, - Contamination des sources d'eau potable, - Destruction des structures d'assainissement de base - Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes - Déplacement des 	<ul style="list-style-type: none"> - Région des Savanes - Région de la Kara - Région Centrale - Région des Plateaux - Région Maritime

<p>pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de crises alimentaires.</p>	<p>atteintes</p> <p><u>Eléments déclencheurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différence de pressions - Gradient thermique 	<p>populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des cas de maladies infectieuses (méningite, pneumonie,...) - Charge supplémentaire des familles d'accueil. - Interruption des activités - Crise alimentaire - Pollution de l'environnement - Destruction des ouvrages - Blocage des voies de communication - Blessés et perte en vies humaines <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau potable - Vivres et non vivres - Soins médicaux et médicaments - Prise en charge psychosociale - Education/Sensibilisation - Energie - Hygiène et Assainissement - Abris - Secours/Sécurité/Protection - Réhabilitation - Promotion des AGR 		
	<p>Acteurs principaux disponibles</p>	<p>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</p>		
	<p>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC</p> <p>CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge</p>	<p><u>Contraintes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Persistance des vents • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique, • Insuffisance des ressources financières et matérielles, <p><u>Réponses</u> :</p>	<p>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC</p> <p>CVD/CDQ, CCD, OCDI,</p>	

	Togolaise, CARE-TOGO, Catholic Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International Chancelleries, UE-ECHO, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des voies de contournement ou un pont aérien • Accroître la surveillance pour déterminer les meilleurs moments d'intervention. Continuer l'alerte et la sensibilisation • Mise en place des sources d'approvisionnement d'énergie alternatives • Mobilisation de ressources 	Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, CARE-TOGO, Catholic Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International Chancelleries, UE-ECHO, BAD et autres PTF etc.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.4 Capacité d'adaptation et de réponse

Elle résume l'aptitude du pays à atténuer l'impact des aléas auxquels il est vulnérable. Ainsi, certains progrès en capacité d'adaptation et de réponse ont été enregistrés: l'actualisation périodique des plans de contingence et ORSEC, la création d'une plate-forme nationale de prévention des risques de catastrophes, l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le document du plan national de développement, élaboration du schéma d'analyse et de couverture des risques, la mise en place d'un système d'alerte précoce multirisque, la création de l'agence nationale de la protection civile et l'adoption de la politique nationale de la protection civile.

IV COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

4.1 Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée à l'échelon national, régional, préfectoral et communal.

4.1.1 A l'échelon national

L'agence nationale de la protection civile, créée le 31 janvier 2017, par Décret N°2017-011/PR a pour entre autres missions :

- la coordination de l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national,
- la supervision des opérations de secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophes,

- la protection des personnes déplacées et des réfugiés en collaboration avec les structures concernées.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'agence est dotée d'une direction générale organisée en trois (3) directions centrales et deux (2) directions régionales.

L'organisation et les attributions des directions devront être fixées par un arrêté du ministre de tutelle. En attendant cet arrêté, un plan transitoire d'organisation des secours à l'échelon national est adopté et se présente comme suit :

4.1.1.1 Organe de planification des interventions: agence nationale de la protection civile

La planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la direction de l'agence nationale de la protection civile.

❖ Direction de la planification, des opérations et des urgences (DPOU)

La DPOU, est l'organe technique de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions en cas de catastrophe. Elle coordonne les opérations de secours et est chargée de la mise en œuvre du plan.

La DPOU s'appuie sur tous les secteurs et organisations susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans la gestion des catastrophes. Il s'agit notamment de :

- tous les départements ministériels partie prenante de la PNRRC,
- des institutions, ONG locales et internationales ainsi que le secteur privé (CNDH, LTDH, HCRAH, OIPC, Croix-Rouge Togolaise, OCDI, CRS, EAA, Plan Togo, ADRA-Togo, Patronat, etc.);
- des agences du Système des Nations Unies suivantes : PNUD, OMS, PAM, UNICEF, HCR, FAO, UNFPA, BM, OCHA, etc.
- des Partenaires bilatéraux : USA, France, Allemagne, Japon, Chine, UE, etc.
- des conseillers de la Primature et de la Présidence de la République.

La DPOU doit disposer d'une matrice des moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences. La matrice comportera des :

- moyens disponibles au sein de la communauté ;
- moyens des principaux intervenants ;

- écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour faire face aux risques les plus probables pour le pays tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.

La matrice ainsi établie permet à l'agence de planifier les interventions, d'identifier les besoins non couverts (écarts) à combler par la subvention de l'Etat ou l'appui des partenaires humanitaires. Cet inventaire doit être revu et mis à jour deux fois par an.

❖ **Les Points Focaux de planification des interventions**

Les Ministères à rôle principal, notamment ceux chargés de la sécurité, de la santé, des télécommunications, de l'action sociale, de la défense (génie militaire, service de santé des armées (SSA), Corps des Sapeurs-Pompiers), de l'administration territoriale, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'urbanisme (ANASAP), planification, des finances doivent désigner en leur sein un point focal de planification des interventions et son suppléant.

Le point focal est le représentant de son département auprès de l'agence. Le Ministère qu'il représente est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan sectoriel.

Une organisation ou institution peut être représentée aux différents échelons du plan ORSEC, de par la nature de ses fonctions et des moyens dont elle dispose.

L'agence sollicitera en cas de besoin, les services de toute personne physique ou morale qu'elle jugera compétente pour répondre efficacement à une situation d'urgence.

4.1.1.2 Organe de gestion des urgences : Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU)

L'Organe technique de gestion des urgences et de catastrophes est le centre national des opérations et des urgences (CNOU). Le CNOU est l'organe de commandement et de gestion des urgences. Il est composé de : service des opérations et service secours et urgences.

En cas d'urgence, le CNOU active les clusters concernés.

❖ **Organe de Commandement : Service des opérations**

Le service des opérations comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

a- Le Poste de Commandement Fixe (PCF)

Le poste de commandement fixe est installé au CNOU.

a.1- Missions

Le poste de commandement fixe a pour rôle de :

- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et gérer les renforts sur les lieux du sinistre.

a.2 -Fonctionnement

Le PCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par l'agence en collaboration avec les acteurs concernés.

b- Le poste de commandement opérationnel (PCO)

Le poste de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste de commandement fixe, les effectifs engagés et la réserve. Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible, en un point facile à identifier ou à repérer. Par exemple, dans une mairie, une école, une gare, etc.

b.1 - Missions

Le Poste de Commandement Opérationnel est chargé de :

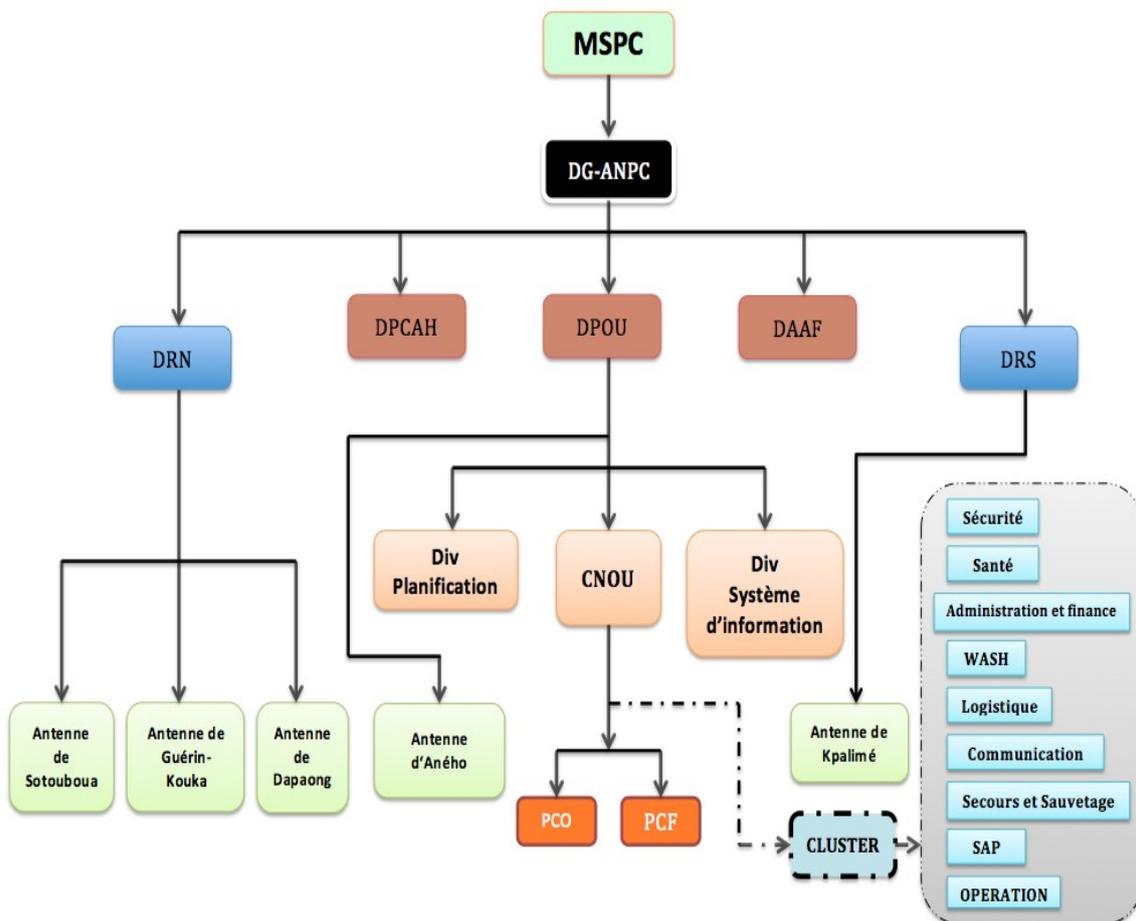
- diriger les opérations sous l'autorité de l'ANPC;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires

❖ Clusters d'interventions

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.

4.1.1.3 L'organe de collecte et de gestion des dons: la Direction de la Prévention, de la Coopération et des Affaires Humanitaires & la Direction des Affaires Administrative et Financières

Cet organe permettra à l'ANPC d'avoir permanentement en sa possession l'inventaire réel des moyens disponibles, de voir et de combler ensemble avec les principaux intervenants, la communauté et les partenaires, les écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour la gestion des situations d'urgence les plus probables tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.



4.1.2 A l'échelon Régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'agence nationale de la protection civile.

Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'élaboration des plans régionaux avec les acteurs de la plateforme régionale sous l'autorité du gouverneur ou à défaut du préfet du chef-lieu de la région. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le gouverneur ou le préfet du chef-lieu de région dispose des organes régionaux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe touche plus d'une préfecture de la même région, les Préfets concernés sont directement associés au gouverneur ou à défaut le préfet du chef-lieu de région pour l'organisation de la réponse de la sécurité civile.

4.1.2.1 Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification

Au niveau régional, la division de l'administration et planification est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion de l'assistance en cas de situation d'urgence et de catastrophes.

Elle coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan. Elle est chargée également de faire un inventaire des moyens dont elle dispose dans la région afin d'identifier :

- les moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences ;
- les moyens disponibles au sein de la région ;
- les écarts entre les besoins et les moyens disponibles.

La matrice ainsi établie permet à la division de déterminer les écarts et de veiller à les combler par le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an.

4.1.2.2 Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences

Au niveau régional, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC. La division des Opération, des

secours et des urgences comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

❖ **Organes régionaux de commandement**

a- Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)

Le poste régional de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste régional de commandement fixe, les effectifs engagés et ceux qui sont en réserve.

Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible en un point facile à identifier ou à repérer. Exemple : mairie, école, etc.

a.1 - Missions

Le Poste régional de Commandement Opérationnel est chargé de :

- diriger les opérations sous l'autorité de la Direction régionale ;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires.

a.2 – Fonctionnement

Le PRCO est une structure non permanente activé en cas de sinistre. Son fonctionnement est assuré par le personnel de l'Agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant d'autres structures concernées.

b- Le Poste régional de Commandement Fixe (PRCF)

Le PRCF est installé à la Direction Régionale

b.1 - Missions

Le PRCF a pour rôle de :

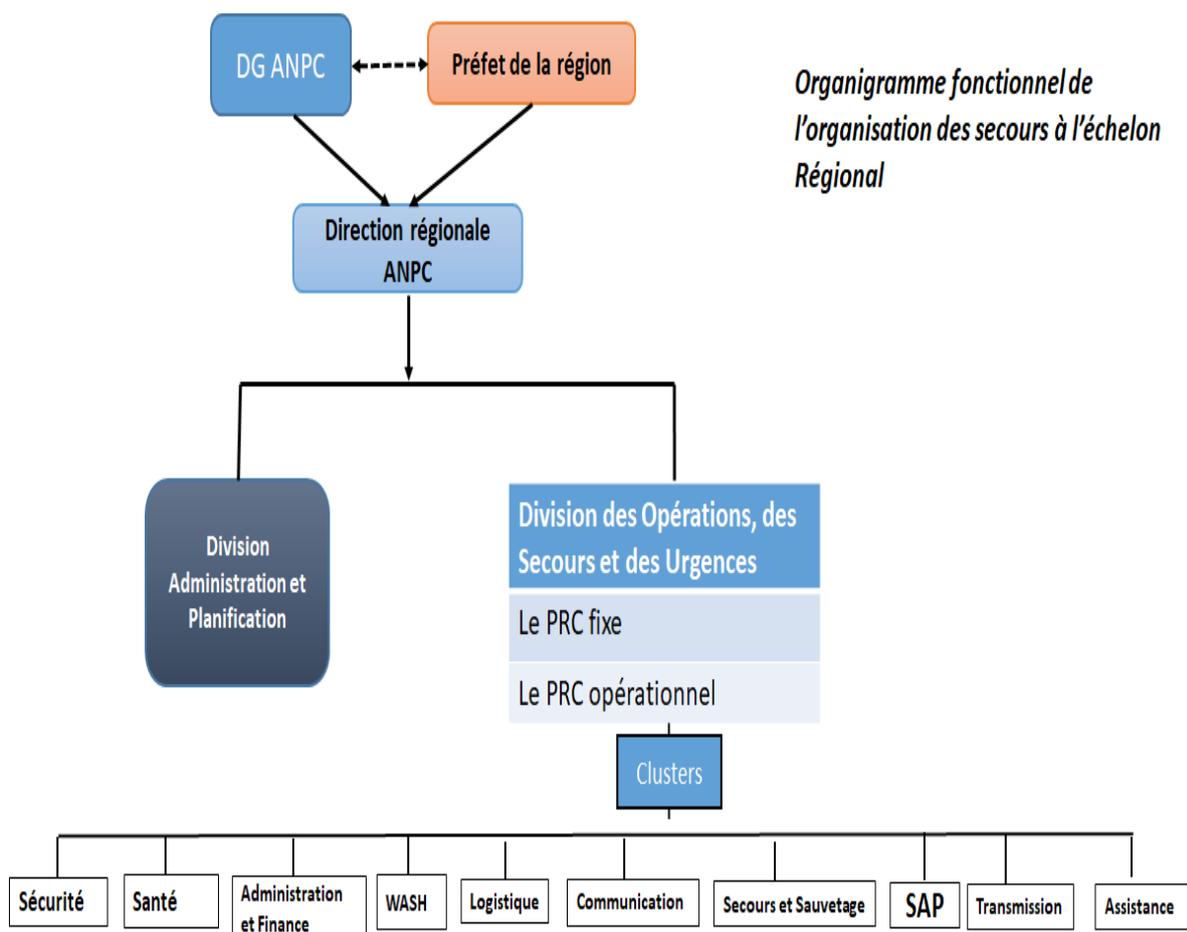
- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.

b.2 – Fonctionnement

Le PRCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par le personnel de l'agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant des clusters concernés.

❖ Les clusters

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.



4.1.3 A l'échelon Préfectoral

Le plan d'organisation de la réponse à la sécurité civile a pour cadre la préfecture. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration avec les acteurs de la plateforme préfectorale sous l'autorité du préfet. Le préfet est responsable de son

déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le préfet dispose des organes préfectoraux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe se produit dans la commune, le Maire est directement associé au Préfet pour l'organisation des secours.

4.1.3.1 Organe préfectoral de planification des secours : Division Administration et Planification

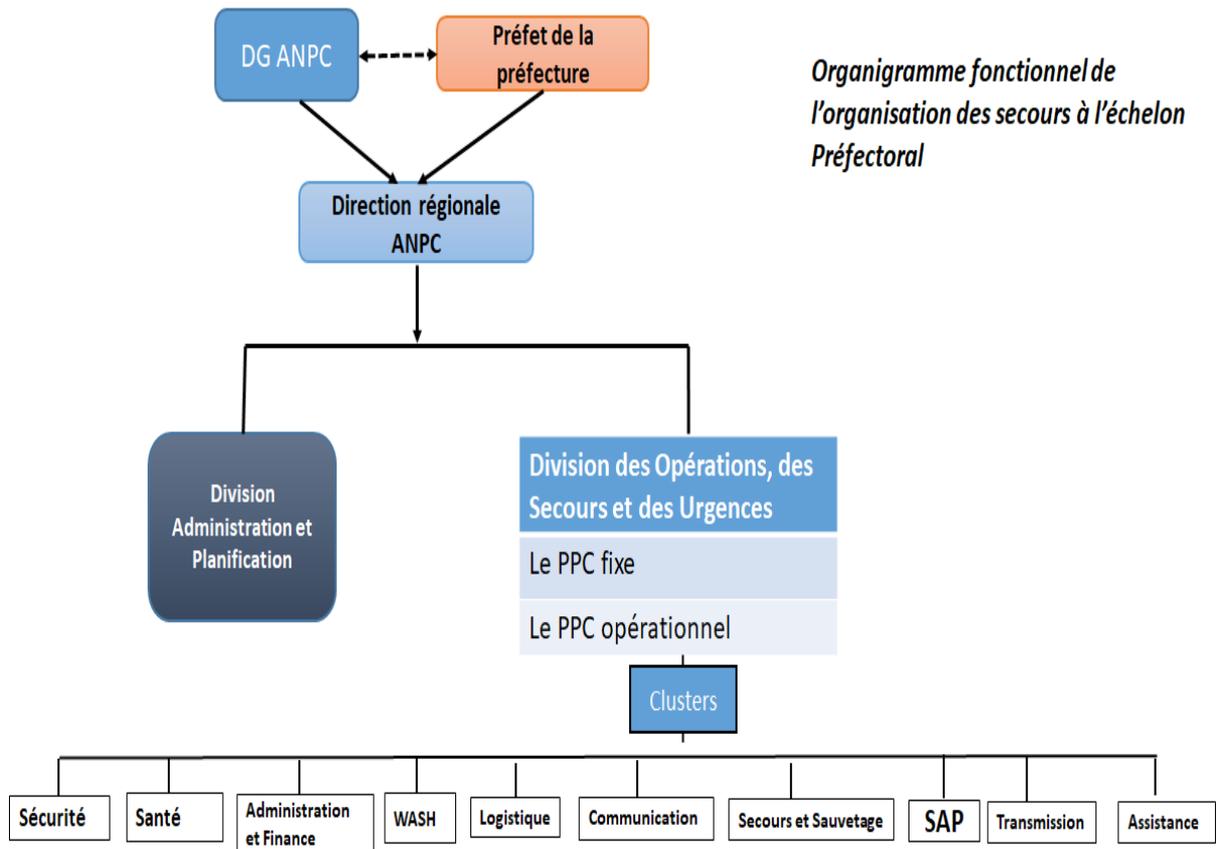
Au niveau préfectoral, l'organe de planification des secours est la Division Administration et Planification de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

4.1.3.2 Organe préfectoral de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences

Au niveau préfectoral, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

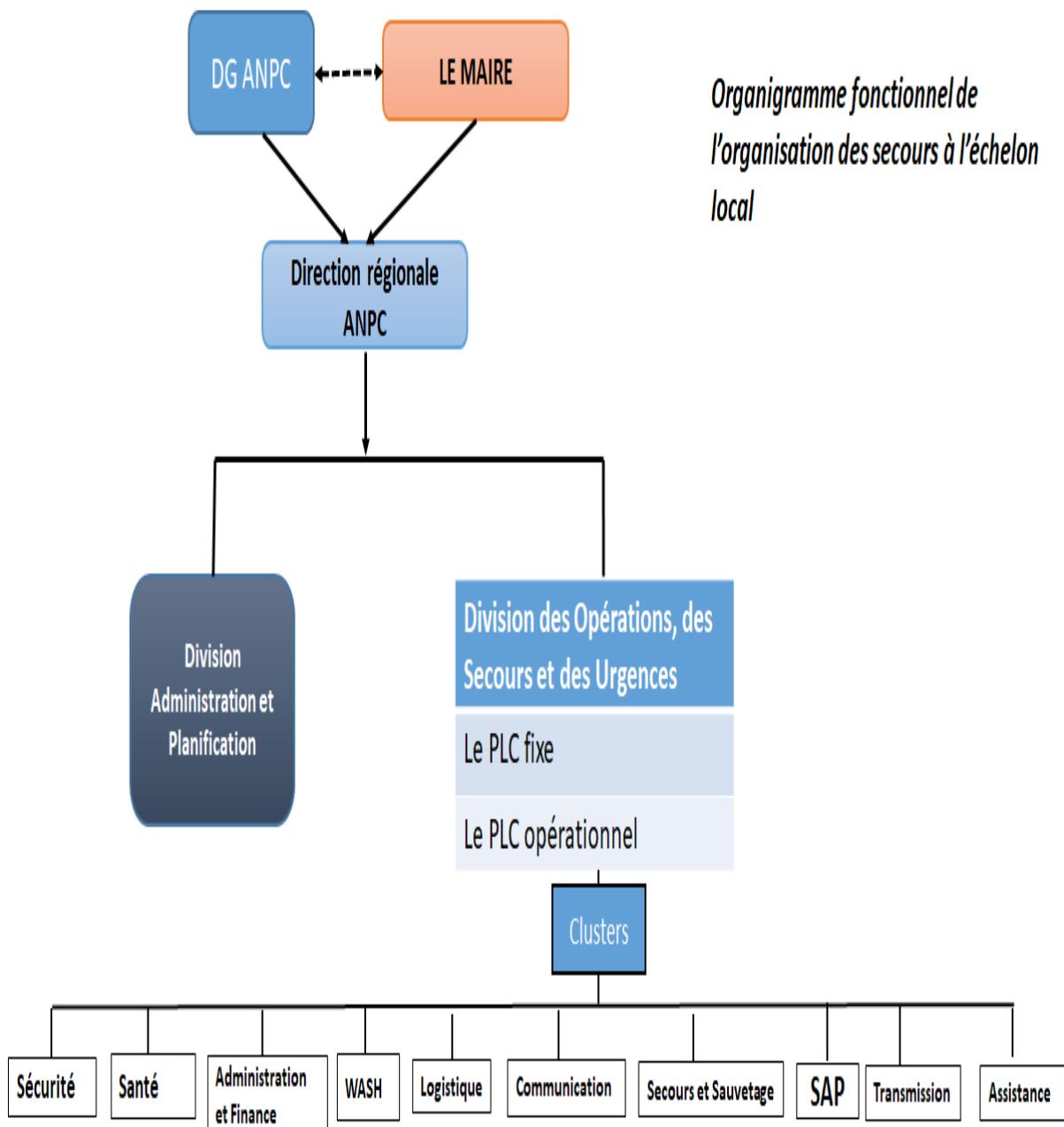
Les clusters

Les clusters sont des groupes de travail thématiques dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement figure ci-dessous.



4.1.4 A l'échelon Local (communal)

Le plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile a pour cadre la commune. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration sous l'autorité du maire. Le Maire est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations, ainsi que de la formation du personnel. Pour remplir cette mission, le maire dispose des organes locaux de planification des secours et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau préfectoral et régional.



4.2 Mécanismes de gestion de l'information

Mécanisme d'alerte et de partage d'information

4.2.1 A l'échelon national

A l'échelon national, seul le Ministre en charge de la protection civile ou son représentant peut prendre l'initiative de déclencher le plan ORSEC suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités. Le déclenchement s'annonce par communiqué à la télévision et sur les radios nationales.

Le communiqué est relayé par tous les moyens par les médias, les gendarmes, les services de police, les centres de secours, le Maire, le Sous-préfet, le Préfet ou le Gouverneur. Tout appel à une autorité concernant le communiqué ORSEC doit être précédé de la mention "avis de sinistre, priorité ORSEC".

Dès le déclenchement du plan ORSEC, l'alerte est diffusée simultanément soit collectivement par sirène, soit individuellement par téléphone ou par tous autres moyens.

4.2.2 Aux échelons : régional, préfectoral, communal

4.2.2.1 Etapes préliminaires

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

4.2.2.2 Déclenchement du plan

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS

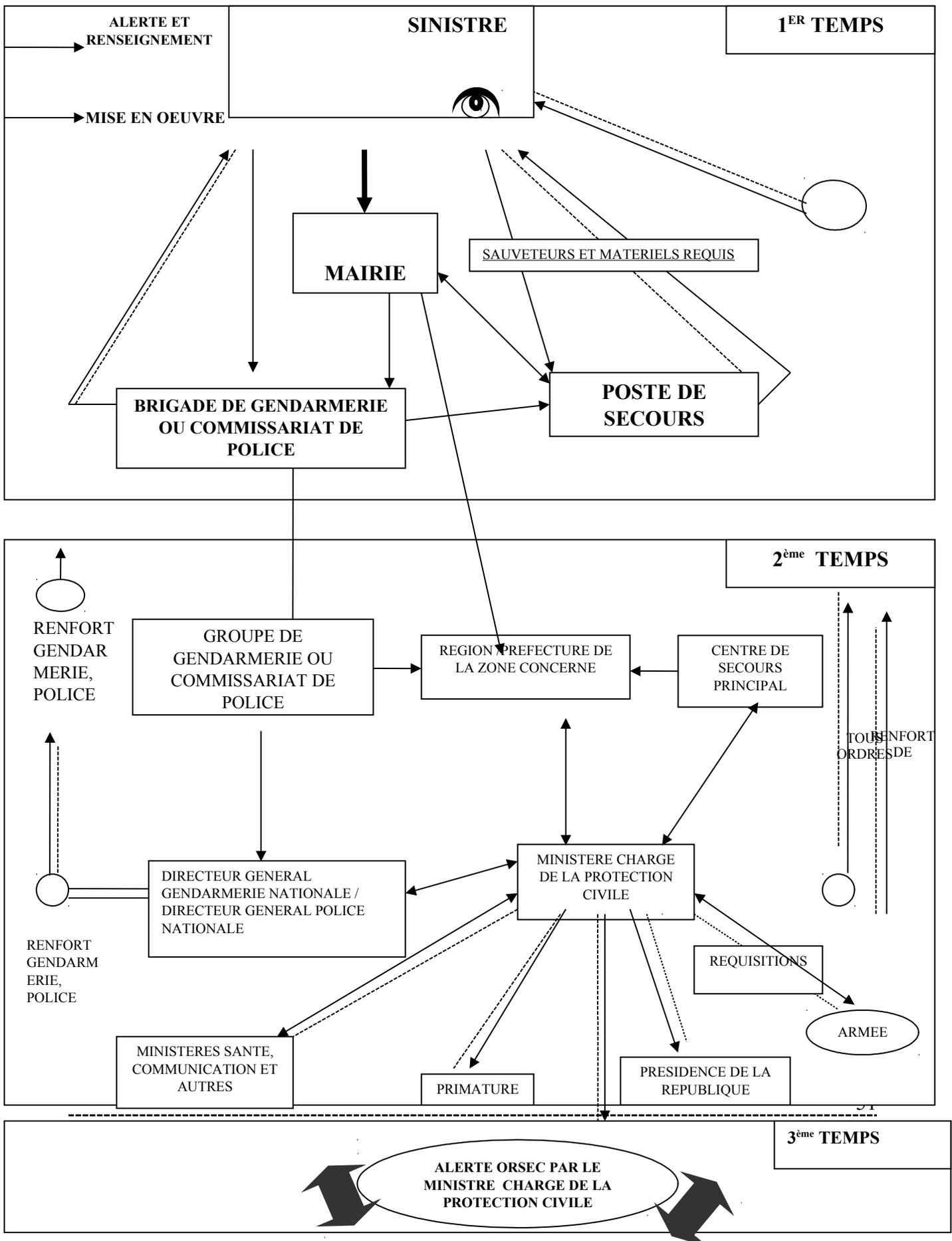
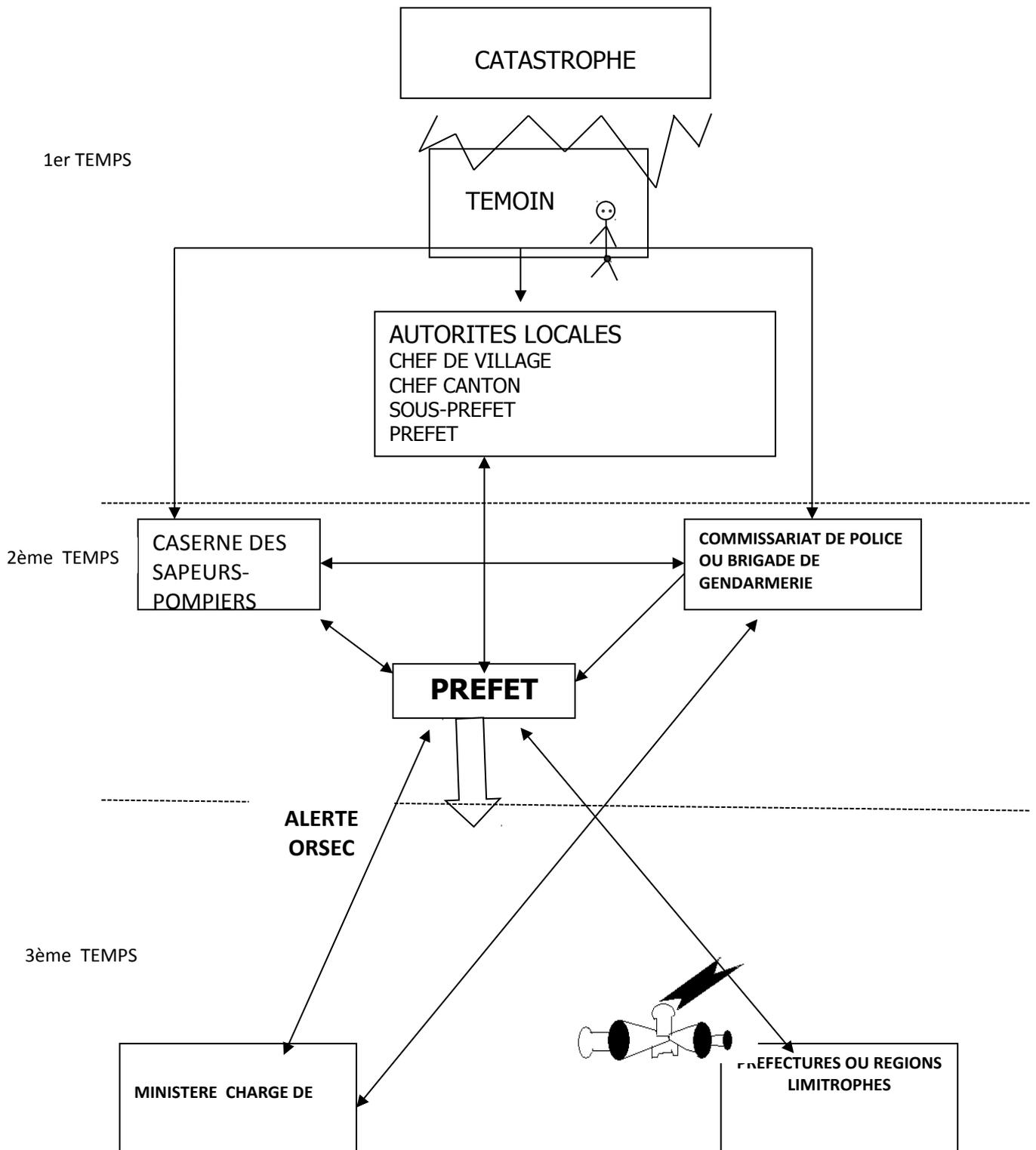


Schéma de mise en action du plan ORSEC (Exemple : Plan préfectoral)



4.2.2.3 Rôles et responsabilités par secteur

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
	COMMUNICATION.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance ; - Evaluation rapide des besoins - Publi-reportage et diffusion de l'information. - Sensibilisation - Mobilisation sociale - Renforcement - Rendre accessible le système digital les services financiers - Canaliser les informations diffusées sur les réseaux sociaux 	<p>Institut National d'Hygiène Ministères en charge de la santé, de la sécurité /ANPC, de l'élevage ; de la communication Divisions de l'épidémiologie (santé humaine, animale et environnementale), Service de santé des armées, Autorités locales, ASC, OSC (CRT,...) SNU (OMS, UNICEF,...) Autres partenaires en développement</p>
	SANTE HUMAINE/ ANIMALE ET ENVIRONNEMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des malades ; - Renforcement des structures de soins de santé humaine et animale en médicaments, matériels et de différents Kits., - Surveillance épidémiologique et épizootique - Prévention des épizooties, - Prévention des IST/VIH, - Installation de PMA ; - Mise en place d'une logistique d'évacuation - Surveillance laboratoire - Pré positionnement des intrants - Vaccinations - Coordination et supervision des actions - Suivi/ Evaluation - Recherche épidémiologique - Enterrement digne et sécurisé. - Renforcement des compétences. 	<p>Institut National d'Hygiène Ministères en charge de la santé, de la défense, de la protection civile /ANPC, de l'eau, de l'agriculture de la Planification, de l'Economie et des Finances, Partenaires en développement, SNU (OMS, UNICEF, UNFPA ,OOAS,...) Divisions de l'épidémiologie (santé humaine, animale et environnementale), , Autorités locales, , Action Sociale, OSC (OCDI, CRT, , Plan International TOGO CRS ...) , COUSP, EMM, EIR , Groupe thématique Eau, Hygiène, assainissement, Collectivités locales, , EAA, Enseignement Supérieur, (Universités), Autres organismes humanitaires</p>
	EAU HYGIENNE ET ASSAINISSEMENT;	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des denrées alimentaires - Approvisionnement en eau potable, - Construction de sanitaires ; - Implantation de toilettes mobiles ; - Mise en place des DLM ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères en charge de la santé, de l'élevage, de l'eau, de l'environnement, Infrastructure et transport • Partenaires en développement, • SNU (OMS, UNICEF, UNFPA, ...) • Service de santé des armées,

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dispositifs de lavage à main - Mise en place du dispositif de traitement de l'eau ; - Distribution de Kits hygiéniques ; - Distribution de moustiquaires ; - Assainissement des sites ; - Pulvérisation et désinfection - Abattage/ Incinération/ Enfouissement - Enterrement digne et sécurisé 	<ul style="list-style-type: none"> • OSC (CRT,...), • Autorités locales, • Groupe thématique Eau, Hygiène, assainissement, • Collectivités locales, Direction de l'assainissement et de la protection du cadre de vie, <p>EAA, ANASAP,</p>
	SECURITE ET PROTECTION CIVILE/PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des sites d'isolement - Evaluation et estimation des pertes et besoins d'assistance - Protection des intervenants - Soutien psychosocial - Prise en charge adéquate des personnes vulnérables - Sensibilisation, éducation de la masse 	<p>Ministères en charge de la sécurité et de la protection civile (ANPC), de l'action sociale, de la défense, OSC (Plan International Togo,...), SNU</p>

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
INONDATION	COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance ; - Evaluation rapide des besoins en communication - Publi-reportage et diffusion de l'information. 	<p><u>Ministères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication • Sécurité et Protection Civile ; • Défense, (Gendarmerie Nationale) ; • Santé ; • Administration Territoriale (Autorités locales) ; • Economie et Finances ; • Travaux Publics ; • Transports ; • Energie et Mines ; • Eau et Assainissement; • Aménagement du territoire ; • ; • Economie numérique ; • Action Sociale ; • Agriculture (MAPAH). • Urbanisme et Habitat ; ANASAP ; • Environnement <p><u>Système des Nations Unies ;</u> <u>Croix Rouge Togolaise</u></p>

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
			<u>Organisations de la Société Civile</u>
	TRAVAU X PUBLICS ET TRANSP ORTS	<ul style="list-style-type: none"> - Transport des équipes d'intervention et des dons en vivres et non vivres (véhicules des transports) ; - Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.), et réhabilitation des infrastructures routières endommagées ; - Evacuation des eaux (Motopompes) ; - Approvisionnement en eau potable (camions citernes, camions purificateurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères chargés de : • TP; • l'eau et de l'assainissement ; • l'Economie (Garage Central) ; • la Défense (génie militaire, gendarmerie) • l'Urbanisme et Habitat ; (ANASAP), • SNU • ANPC • OSC
	SECURIT E/ PROTEC TION CIVILE/P ROTECTI ON SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Secours et Sauvetage ; - Accueil, regroupement ; - Logement ; - Soutien psychosocial ; - sécurité des sinistrés sur le site. - Assistance en vivres et non vivres, - Prise en charge des malnutris ; - Installation des tentes et d'abris de fortune ; - pré positionnement de matériels 	Ministères chargés de : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité ; • Défense (Gendarmerie) ; • Santé • Action Sociale ; • Administration territoriale (Préfets et Maires) ; • Comités de Base ; • ANSAT, ADRA-Togo, CRT, OCDI, CRS, PAM, UNICEF, OSC • SNU, OCDI, ATBEF, CRS, Plan Togo, CROIX ROUGE TOGOLAISE
	EAU HYGIEN E ET ASSAINI SSEMEN T	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable ; - Construction de sanitaires ; - Implantation de toilettes mobiles ; - Distribution de comprimés de chlore ; - Mise en place des DLM ; - Mise en place du dispositif de traitement de l'eau ; - Mise en place des dispositifs de lavage à main ; - Distribution de Kits hygiéniques ; - Distribution de moustiquaires ; - Assainissement des sites ; - Pompage des eaux dans les zones inondées ; - Pulvérisation et 	Ministères chargés de : <ul style="list-style-type: none"> • la Santé ; • l'Eau et Assainissement ; • l'Urbanisme et Habitat (ANASAP) ; • Travaux Publics • Défense (Sapeurs-Pompiers, service de santé) • Environnement • <u>Agences SNU</u> (UNICEF, OMS, ...) <u>et OSC</u> (OCDI, Plan Togo, CRS, Croix-Rouge Togolaise,...) • EAA • Groupe thématique Eau Hygiène et assainissement

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
		désinfection des zones sinistrées.	
	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des cas de blessés, noyés et décès - Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels et différents Kits de santé, - Surveillance épidémiologique, - Prévention des IST/VIH, - Prévention de violences basée sur le genre sur les sites de regroupement, - Prise en charge des cas de maladies, - Installation d'un PMA ; - Mise en place d'une logistique d'évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé de : <ul style="list-style-type: none"> *la Santé *l'Action Sociale ; * la défense (Le Service de santé des armées) ; - SNU(OMS, UNICEF, UNFPA,...) - OSC (Croix-Rouge Togolaise, OCDI ; CRS, Plan Togo ,...) ; -
	ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de l'énergie électrique dans les camps de regroupement et autres, - Fourniture de groupes électrogènes et carburant, panneaux solaires et énergie de cuisson 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère chargé de : <ul style="list-style-type: none"> • l'Energie/CEET ; CEB • Finances • SNU et OSC
		-	•
	JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite (Constataion des infractions et recherche des auteurs) - Répression (Conduite devant le Parquet) ; - Identification judiciaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère chargé de : <ul style="list-style-type: none"> • la Sécurité, • la Défense • la Justice

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
<u>VENTS VIOLENTS</u>	INFORMATION/ COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des zones affectées ; - Evaluation rapide des besoins en communication, - Publi-reportage et diffusion de l'information. 	<p><u>Ministères chargés de la</u> Sécurité et de la Protection Civile ; Défense, (Gendarmerie Nationale) ; Santé ; Administration Territoriale (Collectivités locales) ; Communication (presse officielle, Médias privés), Postes et Télécommunications, Cluster communication</p> <p>Système des Nations Unies ; OSC (Croix Rouge Togolaise,...)</p>
	TRAVAUX PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.) ; - Dégagement des voies obstruées - Aménagement d'entrepôts multifonctionnels (logistique, santé, éducation, habitat, etc.) - Aménagement des socles, - Réhabilitation des infrastructures routières et socio collectives 	<p>Ministères chargés de la Défense (Génie militaire), des Travaux Publics ; ANASAP, SNU, OSC, etc.</p>
	SECURITE/ PROTECTION CIVILE/ PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Secours et Sauvetage ; - Accueil, - Regroupement ; - Hébergement ; - Assistance humanitaire des sinistrés - Distribution de nourritures - Prise en charge des malnutris - Sensibilisation sur l'hygiène alimentaire - Soutien psychosocial - Prise en charge adéquate des personnes vulnérables - Protection des biens, - Sécurisation des sites et des personnes 	<p>Ministères chargés de la Sécurité, de la Protection civile, de la Défense (CSP), de l'Action Sociale ; de l'Administration territoriale (Préfets et Maires) ; de l'Agriculture (ANSAT)</p> <p>Comités de Développement de Base ;</p> <p>SNU (UNFPA, UNICEF,...), OSC (OCDI, CRS, Plan International Togo, CRT,...)</p>
	EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable ; - Distribution de comprimés de chlore (Aquatabs) - Sensibilisation à l'hygiène corporelle et environnementale ; - Réalisation de latrines et douches - Assainissement des sites, - Pulvérisation et désinfection 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères chargés de la Santé, de l'eau, de l'assainissement, de la Sécurité (Sapeurs-Pompiers), de l'Environnement et Ressources Naturelles; • ANASAP, ANPC; • SNU (UNICEF, OMS,...); • OSC (OCDI, CRS, CRT, Plan International Togo,...); • EAA

		des zones sinistrées.	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe thématique Eau Hygiène et assainissement,
	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des blessés et des cas de malades - Renforcement des structures de soins de santé en personnel, médicaments, matériels et de différents Kits, - Installation de PMA, - Renforcement de la surveillance épidémiologique, - Prévention IST/SIDA, - Prise en charge des victimes de violence sexuelle sur les sites de regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères chargés de la Santé, de la protection civile (ANPC) • Service de santé des armées • Ministère chargé de l'Action Sociale ; • SNU (OMS, UNICEF, UNFPA, ...) • ;OSC (CRT ;OCDI ;CRS ; Plan International Togo, ATBEF, ...)
	ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres (Groupe électrogène, et énergie de cuisson, plaques solaires, lampes) - Réhabilitation du système de fourniture d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère chargé de l'Energie/CEET ; • ANPC • OSC • SNU • Patronat et autres PTF
	POLICE JUDICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention (Patrouille) - Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs) - Répression (Conduite devant le Parquet) 	Ministères : Sécurité et de la Protection Civile, Justice (Parquet) Défense ; Préfets ; CNDH.

4.2.3 Matrice de Réaction Rapide

Epidémies

PREMIERES 24 HEURES		
N° ordre	Activités	Par qui?
1	Notification des cas, suivi de la collecte des données au niveau de la zone affectée	Ministère de la santé.
2	Reconnaissance : confirmation de l'épidémie	
3	Prise en charge des cas confirmés	
PREMIERES 48 HEURES		
4	Réunion ad hoc des acteurs (cluster santé, SNU)	Ministère de la santé
	Compte rendu à l'autorité	
	Déclenchement de l'alerte	
5	Evaluation rapide des besoins.	Ministères <ul style="list-style-type: none"> • Santé • Sécurité et Protection Civile/ANPC • Défense, (Gendarmerie Nationale) • Administration Territoriale (Autorités locales) • Eau/Hygiène/Assainissement • Action Sociale

		<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture, Elevage et Pêche. SNU (OMS, UNICEF, UNFPA,...) OSC (CRT,...)
6	Premiers secours d'urgences Mobilisation sociale Aménagement des sites d'isolement (Installation des tentes, de sanitaires, réhabilitation des sites d'accueil des sinistrés, ...)	MS, MDAC (Santé des armées), MSPC (ANPC), Action sociale, ANASAP, Administration Territoriale (Autorités locales), Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, SNU, Acteurs humanitaires.
PREMIERES 2 SEMAINES		
76	Mobilisation du personnel et acheminement des intrants	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé humaine et animale • ANASAP • Ministère de l'Economie et des Finances (Garage Central) • Ministère des Transports • Défense • Action sociale • ANSAT • SNU (OMS, UNICEF, UNFPA,...) • OSC (OCDI, CRS, Plan TOGO, CRT,...)
7	Assurer les Liaisons	Ministères <ul style="list-style-type: none"> • Santé • Communication • Défense • Protection civile • Administration Territoriale (Préfets et Maires) Comités de Base
8	Approvisionnement en eau potable (camions citernes).	Ministère de l'eau, TdE, ANASAP, Sapeurs-pompiers, UNICEF, ONG, défense.
9	Relèvement précoce (Soutien psychosocial) Distribution de Kit WATSAN Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Prise en charge nutritionnelle, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes,	MSPC (ANPC), Ministères de la Santé, Action Sociale, Administration Territoriale, (Autorités locales) Energie/CEET, Travaux Publics, ANASAP, ANSAT, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF PAM,...) Acteurs humanitaires, , OSC (ADRA-Togo, Croix-Rouge, OCDI, CRS, , OCDI, , Plan Togo, etc.) EAA,
10	Surveillance épidémiologique	Divisions de l'Epidémiologie ; OMS, Institut National d'Hygiène
11	Mobilisation des ressources	Ministères de la santé, de l'Economie et Finances, de la Coopération, de la planification Partenaires en développement SNU (OMS, UNICEF, UNFPA), ANPC
12	Coordination des actions Consolider l'information (3Ws),	ANPC, Ministère de la Santé et Partenaires en développement

	Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	
13	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les media	MS /ANPC
14	Faire l'évaluation approfondie en vue de la planification des actions de relèvement et de développement	MS / ANPC et Partenaires

Inondation

PREMIERES 24 HEURES		
N° ordre	Activités	Par qui?
1	Transmettre les alertes aux autorités des zones concernées	Ministère chargé de la protection civile/ANPC
2	Secours et Sauvetages	CSP, CRT, ANPC, COUSP
3	Collecter au niveau national les premières informations générées dans les régions affectées	ANPC, Ministère de la Défense (Armée de l'air, Gendarmerie Nationale,).
4	Fournir de l'information aux médias publics et privés	ANPC
5	Distribution de nourritures	ANPC, Action Sociale,
PREMIERES 48 HEURES		
6	Réunion ad hoc des acteurs	ANPC/Gouvernement
	Compte rendu à l'Autorité	
	Déclenchement du plan ORSEC	
7	Evaluation rapide des besoins.	<p><u>Ministères chargés de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la Sécurité (ANPC, Police nationale) • l'Action Sociale • la Défense, (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie Nationale, CSP, service de santé) • l'Urbanisme et Habitat ;(ANASAP) • la Santé • l'Administration Territoriale (Autorités locales) • des Infrastructures • des Mines et Energie • l'Eau et Assainissement • Economie numérique • Agriculture (MAPAH) • Environnement • Industrie (accidents chimiques) ; ANIAC • SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, HCR, etc.) • OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.)
8	Premières assistances d'urgence; Mobilisation générale de tous les acteurs; Aménagement des sites d'accueil (Installation de tentes, de sanitaires, etc.) Installation des sinistrés; Distribution des vivres et non vivres, eau potable;	MSPC (ANPC), MSHP, MIT Action sociale, Agriculture, Sapeurs-pompiers, Génie militaire, ANASAP, SNU, Acteurs humanitaires, OSC (Croix-Rouge Togolaise,...)

	Aménagement des pistes endommagées et les voies de déviations	
PREMIERES 02 SEMAINES		
9	Mobilisation du personnel et acheminement des kits d'assistance, des dons, du matériel, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère chargé de la protection civile (ANPC et Police) • Ministère chargé de l'Action sociale • Ministère de la Défense (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie, Sapeur-pompier) • Ministère de la santé, • Ministère de l'environnement • MEERHV • Ministère de l'Economie (Garage Central), • MIT • ANASAP • ANSAT • SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, etc.) • OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.)
10	Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, régulation de la circulation etc.) ;	<u>Ministères chargés de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • TP • (ANASAP) • la Sécurité • la Défense (génie militaire)
11	Evacuation des eaux (pompage)	Assainissement, Sapeurs-Pompiers, Génie militaire, communes , , ANASAP, ANPC
12	Approvisionnement en eau potable (chlore, camions citernes, camions purificateurs etc.).	TdE, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), Sapeurs-Pompiers, ANASAP
13	Relèvement précoce, Soutien psychosocial Mise en place de Kits de toilettes mobiles Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Nutrition, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes, Ponts modulable et Passerelles Sensibilisations	<u>Ministères chargés de :</u> la Sécurité (ANPC) ; l'Action Sociale ; la Santé, Mine et énergie (CEET), Agriculture; Infrastructures, ANASAP ; ANSAT, Autorités locales, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF, HCR PAM,...) Acteurs humanitaires, OSC (ADRA-Togo, CRT, OCDI, CRS, ,OCDI, , Plan Togo, etc.), EAA
14	Patrouille sécuritaire (Prévention) Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs) Protection des droits de l'enfant et de la femme Regroupement familial	<u>Ministères chargé de :</u> Sécurité (Police) ; Défense (Gendarmerie); Justice ; Droits de l'homme, Action sociale, SNU (UNICEF, UNFPA,...) OSC (CRT, Plan Togo, etc.)
15	Surveillance épidémiologique	DSIUSR ; Institut National d'Hygiène, DHAB SNU (OMS,...)

16	Mobilisation des ressources	Ministères de l'Economie et des Finances, Affaires Etrangères et de la Coopération, de la Planification, ANPC, PTF : SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan-Togo, etc.)
17	Reunions de coordination des actions Consolidation de l'information (3Ws), Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	ANPC, Plateforme RRC, SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan-Togo, etc.)
18	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias ; Publi-reportage et diffusion de l'information	ANPC, Médias
19	Evaluation approfondie pour la planification des actions de relèvement et de développement	Plateforme nationale, régionales et locales RRC, ANPC et ses démembrements

Vents violents

PREMIERES 24 HEURES		
N° ordre	Activités	Par qui?
1	Transmettre les alertes aux autorités des zones concernées	Ministère chargé de la protection civile/ANPC
2	Secours et Sauvetages	CSP, CRT, ANPC, COUSP
3	Collecter au niveau national les premières informations générées dans les régions affectées	ANPC, Ministère de la Défense (Armée de l'air, Gendarmerie Nationale,).
4	Fournir de l'information aux médias publics et privés	ANPC
PREMIERES 48 HEURES		
4	Réunion ad hoc des acteurs	ANPC
5	Compte rendu à l'Autorité	ANPC
6	Déclenchement du plan ORSEC	Ministère chargé de la protection civile
7	Evaluation rapide des besoins.	Ministères chargés de : <u>la Sécurité (ANPC, Police nationale)</u> <u>l'Action Sociale</u> <u>la Défense, (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie Nationale, CSP, service de santé)</u> <u>l'Urbanisme et Habitat ;(ANASAP)</u> <u>la Santé</u> <u>l'Administration Territoriale (Autorités locales)</u> <u>des Infrastructures</u> <u>des Mines et Energie</u> <u>l'Eau et Assainissement</u>
8		

		<u>Economie numérique</u> <u>Agriculture (MAPAH)</u> <u>Environnement</u> <u>Industrie (accidents chimiques) ; ANIAC</u>
9	Premiers secours d'urgence Mobilisation sociale Aménagement des sites d'accueil (Installation des tentes, des sanitaires, etc.)	MSPC, Action sociale, Santé, ANPC, Génie militaire, ANASAP, Sapeurs-pompiers, SNU, Acteurs humanitaires, Croix Rouge Togolaise
PREMIERES 02 SEMAINES		
10	Mobilisation du personnel et acheminement des dons, kits d'assistance, matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des infrastructures et des Transports • Ministère chargé de l'Action sociale • Ministère de l'Economie et des Finances (Garage Central) • Ministère de la Défense • ANPC • ANASAP • ANSAT Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> • Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, etc.) • CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc. Organisations de la Société Civile
11	Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.) ;	<u>Ministères</u> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement • TP • ANASAP • Sécurité et Protection Civile • Défense
12	Approvisionnement en eau potable (camions citernes).	TdE, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de base (DHAB) , Sapeurs-Pompiers, ANASAP.
13	Relèvement précoce (Soutien psychosocial) Distribution de Kit WATSAN Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Prise en charge nutritionnelle, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes,	MSPC (ANPC), Ministères de la Santé, Action Sociale, Administration Territoriale, (Autorités locales) Energie/CEET, Travaux Publics, ANASAP, ANSAT, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF PAM,...) Acteurs humanitaires, , OSC (ADRA-Togo, Croix-Rouge, OCDI, CRS, , OCDI, , Plan Togo, etc.) EAA,
14	Patrouille sécuritaire (Prévention) Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs) Protection des droits de l'enfant et de la femme Regroupement familial	<u>Ministères/Institutions</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et Protection Civile ; • Défense ; • Justice (Police et Gendarmerie Nationales) ; • Droit de l'homme, • Action sociale, • Promotion de la Femme

		<ul style="list-style-type: none"> • CNDH. <p>ONG CRT, Plan International Togo, etc.</p>
15	Surveillance épidémiologique	Division Epidémiologie ; OMS, Institut National d'Hygiène, DHAB
16	Mobilisation des ressources	Ministères de l'Economie et des Finances, ANPC, Affaires Etrangères et de la Coopération, de la Planification, de l'Action Sociale, Partenaires en développement : Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> • Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) • CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.
17	Réunions de coordination des actions Consolider l'information (3Ws), Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	ANPC et Partenaires en développement : Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> • Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) • CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.
18	Tenue de briefings et points de presse pour les partenaires et les medias ; Publi-reportage et diffusion de l'information	ANPC, médias
19	Evaluation approfondie pour la planification des actions de relèvement et de développement	Plateforme nationale RRC, ANPC et Partenaires en développement : Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> • Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) • CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.

4.3 Mécanismes de mobilisation de ressources financières

4.3.1 Mécanismes internes

Au plan interne, le seul mécanisme de mobilisation des ressources est la subvention de l'État.

Ainsi, au titre de l'année 2021, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a bénéficié d'une subvention du gouvernement pour la gestion des urgences et des catastrophes.

En ce qui concerne les contributions de l'État, il revient au Ministère de la sécurité et de la protection civile, assurant le leadership de la gestion des risques de catastrophes, de faire le plaidoyer auprès de la plus haute autorité politique.

Il est aussi important de promouvoir le financement des opérateurs économiques nationaux et des collectivités territoriales pour la gestion des urgences et des catastrophes.

Cependant, face aux besoins croissants pour la gestion des urgences, il est impérieux qu'un fonds national d'urgence soit mis en place.

L'atelier national d'actualisation d'Aného en mars 2021, a jugé de la nécessité et recommandé la mise en place effective de ce fonds national d'urgence conformément aux recommandations de la conférence régionale des Chefs d'Etat et des Gouvernements de la CEDEAO tenue en Septembre 2009 à Lomé sur les défis de la protection des droits de l'homme liés aux changements climatiques.

Ce fonds pourra bénéficier des contributions d'autres partenaires au développement et des allocations sur les ressources au titre de la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, il est impérieux que tous les départements et institutions intègrent une ligne budgétaire dans leur planification pour la prévention et la gestion des situations d'urgence et de catastrophes.

4.3.2 Mécanismes externes

Au titre de la coopération internationale, l'État togolais compte sur l'appui des pays amis et des institutions internationales.

La mobilisation des ressources auprès des partenaires se fera par :

- un recensement de tous les partenaires et mécanismes de financement au niveau national, sous régional et international ;
- des démarches appropriées de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds ou partenaires pour une mobilisation plus accrue de ressources financières pour la mise en œuvre du Plan National de Contingence.

4.3.2.1 CEDEAO

La politique de la CEDEAO repose sur des principes de base qui sont les suivants : (i) jouer un rôle de catalyseur pour renforcer la capacité d'autoprotection des communautés ; (ii) fournir aux États membres une aide matérielle et financière ainsi que d'autres formes d'assistance pour la gestion de situations d'urgence et (iii) adopter une approche participative multisectorielle prenant en compte les aspects relatifs au genre et à la diversité culturelle.

Conformément au Cadre de Sendai, les objectifs de cette Politique sont les suivants :

- Faire un plaidoyer et la sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophes ;
- Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les politiques, les programmes et les plans de développement ;

- Développer et renforcer les institutions et les mécanismes ainsi que les capacités en vue d'instaurer une résilience face aux risques ;
- Incorporer les approches de réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux urgences, la réhabilitation et le recouvrement ;
- Renforcer la contribution de la réduction des risques de catastrophes à la paix et à la sécurité de la région.

L'expérience a démontré que l'insuffisance de ressources financières contribue à réduire l'efficacité des opérations menées par les mécanismes de gestion des catastrophes, notamment dans les situations d'urgence. Il est prévu dans le cadre de la Politique, un guichet du Fonds de la Paix de la CEDEAO consacré à la gestion des catastrophes, afin de fournir des ressources financières essentielles au mécanisme. Ainsi, le Fonds sera la principale source de financement du mécanisme et servira à attirer l'appui des donateurs.

D'autres sources de financement sont prévues, qui comprennent des arrangements de cofinancement dans des domaines connexes tels que le suivi des conflits, la désertification, l'agriculture ainsi que de nouveaux financements en provenance des États membres, des partenaires au développement et du secteur privé.

S'agissant des grands groupes sociaux, il est prévu d'encourager des approches innovatrices faisant appel à la contribution des citoyens aux activités de réduction des catastrophes. Il s'agit notamment d'approches participatives contribuant à promouvoir les partenariats entre les groupes pour la mise en œuvre de la Politique et du Mécanisme à l'échelle nationale et au niveau des communautés.

Une stratégie active est poursuivie dans le cadre de la Politique en vue de la mobilisation des ressources et de l'établissement de partenariats avec les principaux acteurs, en particulier le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux au développement.

Au cas où les capacités et les ressources des Etats membres ne permettraient pas de faire face à des catastrophes imminentes, en cours ou passées, la CEDEAO fournira une aide matérielle et financière ainsi qu'une assistance en matière de gestion des catastrophes aux Etats qui en feraient la demande afin de développer les capacités d'intervention dans les situations d'urgence.

4.3.2.2 Système des Nations Unies

❖ Le Processus des Appels Consolidés (CAP) Afrique de l'Ouest

L'Appel consolidé, communément appelé CAP, est un outil qui permet de mobiliser des fonds de façon concertée afin de permettre aux acteurs humanitaires de sauver des vies, préserver et promouvoir des moyens de subsistance et apporter des secours au plus grand nombre dans les plus brefs délais.

Au moins 139 millions d'individus vivent en extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest. Ces personnes sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire généralisée, aux effets des catastrophes naturelles récurrentes et régulières et aux épidémies cycliques, tous combinés aux changements climatiques et aux instabilités sociopolitiques.

- Considérant les particularités du contexte ouest africain, les participants à l'atelier de préparation du CAP 2010 ont convenu des axes prioritaires pour l'action humanitaire qui doivent répondre aux vulnérabilités les plus sévères et renforcer la résilience des populations face aux risques. Pour atteindre ces priorités, ils ont identifié les objectifs stratégiques ci-après :
- Réduire la mortalité et la morbidité excessives dans les situations de crises ;
- Renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables affectées par des crises lentes ou soudaines ;
- Garantir l'accès humanitaire et renforcer la protection des populations vulnérables ;
- Renforcer la coordination et la préparation aux urgences aux niveaux régional et national.

❖ Le Flash Appeal (Appel éclair)

Le Flash Appeal est un processus de mobilisation de fonds d'urgence mené par le Coordonnateur Résident/Humanitaire et la communauté humanitaire au niveau du pays. Basé sur une évaluation des besoins, le Flash Appeal comprenant les fiches projets (canevas CAP) pour la réponse immédiate à l'urgence soudaine, est lancé par le Coordonnateur des Secours d'Urgence (ERC) et présenté à la communauté des bailleurs de fonds. Les directives et canevas se trouvent en annexe du Plan de Contingence Inter Agences.

❖ Le Fonds Central pour la Réponse à l'Urgence (CERF)

Un des quatre (04) piliers de la Reforme Humanitaire, le CERF est un fonds humanitaire pour la réponse à l'urgence administré par OCHA. Le CERF mobilise 500 millions USD par an, disponibles sous le volet Réponse Rapide ou Urgences Sous Financées. Suite à la déclaration de l'urgence, le Coordonnateur Résident/Humanitaire et la communauté humanitaire peuvent préparer un dossier de demande de financement basé sur des besoins évalués et dont les activités/projets répondent aux critères de financement « life saving ». Les directives et canevas se trouvent en annexe du Plan de Contingence Inter Agences.

4.3.2.3 Union Européenne (UE)

Les problèmes liés aux inondations, aux tempêtes et autres phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents, s'inquiètent les députés européens. Ils prônent l'utilisation du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne pour aider les Etats victimes. Ils invitent également les Etats membres à cesser de bloquer la réforme de ce fonds, qu'ils appellent de leurs vœux depuis 2006.

L'UE dispose de trois (03) mécanismes de mobilisation des ressources financières pour la réponse aux catastrophes, notamment:

a – Le Centre de Contrôle et d'Information (MIC)

Le mécanisme communautaire pour la protection civile se compose des 28 États membres de l'UE + 03 autres États participants (Islande, Liechtenstein, Norvège). Un pays tiers peut envoyer une demande officielle aux Etats membres pour une aide internationale via la délégation de l'UE dans ce pays.

Le mécanisme communautaire de l'UE pour la protection civile se focalise principalement sur les besoins immédiats de la population juste après la catastrophe.

Le MIC transmet la demande d'aide aux autorités de protection civile des 31 États participants qui, sur une base volontaire, peuvent décider d'offrir leur aide au pays frappé par la catastrophe.

En résumé, le mécanisme communautaire pour la protection civile est basé sur une aide des gouvernements de l'UE au gouvernement demandeur du pays frappé par une catastrophe.

b – L'Office d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO)

L'aide humanitaire fournie par ECHO traite avec les ONG et les organisations internationales qui fournissent l'assistance financière. L'assistance en nature émanant des États participants est faite également sur une base volontaire. Les États participants décident ainsi de leurs offres. D'autres outils de financement ECHO sont également à la disposition de l'UE

Le Disaster Relief Emergency Fund (DREF): ce financement se fait à travers la fédération de la Croix Rouge en appui aux Croix Rouges locales. Le DREF est un outil propre de la FICR (un peu comme le CERF pour les UN) qui s'en sert comme instrument pour financer les opérations d'urgence des sociétés Croix-Rouge/Croissant-Rouge (CR/CR). Ces fonds sont réservés soit pour initier une opération très rapidement, soit pour les petites catastrophes qui ne seront pas financées par d'autres partenaires. Pour alimenter le DREF (il existe annuellement une enveloppe), la FICR lance un appel à contribution. Les Sociétés nationales CR/CR du Nord y contribuent, des compagnies privées, des gouvernements, ainsi que ECHO. ECHO dans ce cas ne finance qu'une partie de l'appel du DREF et jamais la totalité.

Autres types de décisions ECHO:

IL s'agit d'outils classiques ECHO que sont la décision de première urgence, la décision d'urgence ou décision ad hoc. Il s'impose dans ces conditions quelques délais de mise en œuvre. Une fois la décision adoptée, l'UE peut alors contacter ses partenaires habituels (système UN, CICR ou FICR et ONG) disposant d'un siège en Europe et ayant signé un contrat cadre de partenariat avec ECHO.

Parmi les nombreuses actions que mène l'UE au Togo, nous pouvons citer le Projet d'Assainissement Urbain du Togo (PAUT II), dont l'une des composantes, a consisté à la construction du 4^{ième} Lac.

Ce projet d'aménagement du 4^{ième} lac et de l'assainissement des quartiers environnants a permis, d'une part, à améliorer l'environnement urbain, et d'autre part, à réduire les risques d'inondation qui pèsent sur près de 300 000 habitants des quartiers Kanyikopé, Akodésséwa Est (Kponou), Baguida, Akodésséwa Ouest (Kpota), Adamavo, Kagomé, Adakpamé.

Nous pouvons également cité les fonds de la facilité ACP-UE pour la réduction des risques de catastrophes dont le Togo a été bénéficiaire pour l'actualisation de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes à travers l'UEMOA et la réhabilitation du magasin de stockage du matériel d'intervention humanitaire de l'OIPC pour la sous-région ouest

africaine, l'appui à la construction des unités de secours des sapeurs-pompiers et leur renforcement de capacités en équipement d'intervention et de communication par le truchement du projet gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

4.3.2.4 Banque mondiale

L'engagement des partenaires au développement contribue de façon plus ou moins directe à réaliser les priorités d'action du Cadre de Sendai.

Les initiatives de la Banque mondiale concernent :

Le Projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest qui a pour objectifs de :

- i) Renforcer les institutions et politiques nationales en contribuant à l'amélioration de la gouvernance, (les politiques, la planification multisectorielle et spatiale, les réglementations, les études d'impact social et environnemental, économique et la comptabilité du capital naturel de même que l'observation du littoral) ;
- ii) Renforcer les investissements physiques et sociaux nationaux à travers l'appui au renforcement des infrastructures vertes et grises, la réduction de la pollution et la gestion des déchets.

Le « Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain » (PIDU). Il est destiné à (i) accroître l'accès des populations des villes cibles aux infrastructures urbaines et (ii) renforcer les capacités de base dans la gestion municipale des villes.

Le Projet de Développement des filets sociaux et de la promotion de l'emploi des jeunes dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté à travers l'établissement et le renforcement des infrastructures socioéconomiques de base pour les communautés les plus démunies du Togo, principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, et des activités génératrices de revenus.

L'Initiative sur les « risques climatiques et système d'alerte précoce/climate risk & earling warning systems (CREWS) » a été lancée à la COP21. Elle a pour objectif d'accroître de manière significative les capacités des petits États insulaires (PEID) et des pays les moins avancés (PMA) pour générer et communiquer des alertes efficaces et des

informations sur les risques, afin de contribuer à la résilience des populations et de leurs moyens de subsistance.

Au Togo, cette initiative vise à améliorer les capacités opérationnelles du pays en matière de production et de fourniture de données hydrométéorologiques et d'alerte.

Le Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI) vise à fournir aux pays qui sont frappés par une crise ou une urgence un accès rapide à une partie de leurs soldes non décaissés du fonds IDA pour répondre aux besoins de financement immédiats post-crise. Il repose sur la flexibilité prévue dans la politique opérationnelle (OP 8.00) de la BM qui permet à la fois une restructuration rapide de portefeuilles de projets en cour de mise en œuvre pour répondre aux besoins des crises et d'urgence.

4.3.2.5 Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

L'initiative du PNUD concerne le projet « Renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques ». Il est élaboré et mis en oeuvre pour apporter une réponse adaptée aux besoins des communautés face aux changements climatiques. A terme, il vise à atteindre les résultats suivants :

- i) les acteurs nationaux ont une meilleure compréhension des risques de catastrophes ;
- ii) la gouvernance est renforcée pour mieux gérer les risques de catastrophes ;
- iii) les investissements dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience sont réalisés ;
- iv) les capacités de préparation, de réponse et de relèvement suite aux catastrophes sont renforcées.

4.4 Evaluation rapide et évaluation approfondie après situation d'urgence et catastrophe

La réponse aux urgences et aux catastrophes, nécessite la conduite d'une évaluation rapide des besoins d'assistance et d'une évaluation approfondie des besoins de reconstruction et de relèvement.

4.4.1 Evaluation rapide

Dans les premières vingt-quatre (24) heures de la survenance d'une crise, le gouvernement organise une mission d'évaluation rapide des besoins d'assistance dans les zones touchées. Participent également à cette mission, les agences du Système des Nations Unies, la Croix Rouge Togolaise et les autres organisations à vocation humanitaire. Le rapport de cette évaluation rapide fournit les bases pour le déploiement des premiers secours et le lancement d'un appel à l'assistance internationale si nécessaire.

4.4.2 Evaluation approfondie

Environ trois mois après la survenance de la crise, une mission d'évaluation approfondie est organisée pour identifier les conséquences immédiates et les effets induits et faire une planification des actions pour le relèvement.

4.5 Budget

Le présent budget dont les détails se trouvent en annexes s'élève à la somme globale de **quatre milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions quatre cent quarante mille quatre cent (4 583 440 400) FCFA**

La coordination des interventions dans le cadre de ces trois aléas est sous la responsabilité de l'ANPC dont le coût est de **quatre cent seize millions six cent soixante-seize mille quatre cent (416 676 400) FCFA.**

Le coût opérationnel des plans sectoriels a été budgétisé selon les trois contingences retenues par l'ensemble des participants de l'atelier d'Aného.

Pour chaque secteur, le calcul tient compte des deux éléments suivants :

- les besoins identifiés qui incluent les vivres, les non-vivres, et les équipements. Ces besoins varient en fonction de la population affectée et sont basés sur les différents standards minimums.
- les coûts de fonctionnement liés au personnel requis pendant la durée de l'intervention, ainsi que les coûts liés aux différents services transversaux tels que le transport, la distribution, etc.

N°	Groupes thématiques	Epidémies/ Epizooties	Inondations	Vents violents	Total Ressources sollicitées
1	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT	1 950 000 000	94 380 000	57 000 000	2 101 380 000
2	ASSAINISSEMENT	-	20 000 000	-	20 000 000
3	HYDRO-METEO	-	20 000 000	20 000 000	40 000 000
4	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA NATURE	-	71 000 000	-	71 000 000
5	SECURITE/DEFENSE	-	464 800 000	513 684 000	978 484 000
6	SAPEURS-POMPIERS	-	405 900 000	189 000 000	594 900 000
7	PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE	-	118 000 000	243 000 000	361 000 000
8	COORDINATION	195 000 000	119 408 000	102 268 400	416 676 400
TOTAL GENERAL		2 145 000 000	1 313 488 000	1 124 952 400	4 583 440 400

4.6. Processus de mise à jour du plan

Etant donné que la planification de la réponse aux crises probables est un processus, le plan de contingence reste un document dynamique. En tant que processus, il est important que le plan soit enclenché dès sa validation, en commençant par prendre les mesures préparatoires de réponse aux urgences.

Dynamique, le présent plan de contingence, à l'instar de tout autre, devra annuellement être mis à jour par l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) créée par décret N°2017-011/PR du 31 janvier 2017, conformément à ses missions.

Pour éviter tout retard dans l'élaboration du plan consécutif, il est souhaité que la révision soit effectuée au moins un mois avant échéance.

ANNEXES

Annexe 1 : présupposition pour la planification

ALEA 1 : EPIDEMIES / EPIZOOTIES

COVID 19 : 50 000 cas confirmés (Durée de gestion 06 mois)

Choléra : 1000 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

Méningite : 1000 cas confirmés (Durée de gestion : 04 mois)

Grippe aviaire AH5N1 : 00 cas confirmé

Maladie à virus Ebola : 01 cas confirmé (Durée de gestion : 06 mois)

Fièvre Lassa : 50 à 100 cas confirmés (Durée de gestion : 06 mois)

Fièvre Charbonneuse : 10 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

ALEA 2 : INONDATIONS

15 morts, 150 blessés, 110 000 affectés dont 70 000 sinistrés, 15 000 ha de cultures détruites, 11 sites d'accueil dont 01 opérationnel (Logopé) et 10 identifiés (Kélégougan, BèKpota, Baguida, Aklakou, Afagnagan Tokpli, Plaine de Mô, Bassar, Kpendjal, et Dankpen), 15 disparus, 2500 têtes de cheptel emportées, d'importants stocks de vivres détruits, 800 Km de pistes détruites, 50 ponceaux détruits ou endommagés, 10 ponts détruits, 5000 cases décoiffées, 150 bâtiments publics endommagés.

Durée de gestion : 30 jours

ALEA 3 : VENTS VIOLENTS

Morts : 01 cas

Blessés : 500 cas

Disparus : 01

Affectés : 17 000 cas

Agriculture : 3 000 ha détruits

Elevage : 4 000 têtes tuées

Durée de gestion : 03 mois

Annexe 2 : plan de réponse par contingence

Epidémie

Santé

A titre de planification, la situation catastrophique envisagée est le type du pire scénario. Au vu des cas déclarés depuis le début de l'épidémie jusqu'au 18 mars 2021 (soit 8 582 cas), le COVID-19 peut affecter environ 15 000 personnes et en faire environ 200 décès. Le COVID-19 peut favoriser les autres épidémies.

En rappel, la moyenne des épidémies de choléra de grande ampleur de 1998 a fait 3669 cas avec 239 décès. Celle de 2001 a affecté 2740 sujets et a fait 135 morts. L'épidémie due à la méningite a affecté 478 personnes en 2019 parmi lesquelles 14 ont perdu la vie.

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Acquisition du matériel de protection et de prévention	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur ; poubelles noirs, sac poubelle en rouleau balai serpillères thermo flash etc.	-	30 000 000	30 000 000	_MS /DHAB _SNU et partenaires
1.2	Acquisition du matériel et équipement de protection de	150 000 000	-	150 000 000	150 000 000	_MS / DGAS _SNU, COMITE

	COVID 19					NATIONAL
	Positionnement du matériel et équipement de protection de COVID 19	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	
1.3	Renforcement de capacité du corps médical et des volontaires (15000)	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	_MS _SNU COMITE NATIONAL
1.4	Dispositif de contrôle et de tri aux portes d'entrée (frontières terrestres, aéroport et maritime)	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur			PM	_MS _SNU COMITE NATIONAL
1.5	Investigation / Evaluation de la situation (COVID 19, Méningite, Choléra, AH5N1)	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	_MS/DLM _ECD, ECR, OMS INH Autres acteurs
1.6	Investigation des gripes	PM	-		PM	_Min. Agriculture_MS, OMS
1.7	Vaccination de la population cible exposée estimée à 150 000 si nécessaire en cas de méningite et grippe humaine	PM	-		PM	_DSIUSR/ DI _Prestataires, Partenaires
1.8	Equipement des centres de prise en charge	1 000 000 000	-	1 000 000 000	1 000 000 000	_MS / DGAS _MS, OMS, Partenaires

1.9	Prise en charge des cas confirmés	PM			PM	_DSIUSR _Prestataires _Communauté & Partenaires (OMS, OOAS, Plan International Togo...
1.1 0	Désinfection intra domiciliaire des cas confirmés	Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens. D'assainissement.	-	Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens. D'assainissement.	20 000 000	_Division. Assainissement. _Communauté
1.1 1	Inhumation digne et sécurisée des décès COVID	Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	-	Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	300 000 000	_Division de l'Assainissement. _Communauté
1.1 2	Organisation des sensibilisations de proximité sur l'hygiène avec distribution des kits de désinfection et de traitement de l'eau de boisson, des masques et cache-nez	Techniciens d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	-	Techniciens d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	70 000 000	_SNIC_ECD, CR, UNICEF, WASH et autres
1.1 3	Information et Education de la population avec émissions médiatisées	_Affiches, spots _15 mégaphones	-	_Affiches, spots _15 mégaphones	30 000 000	_DGS _Min de la Commun et les partenaires PTF

1.1 4	Suivi/Supervision des activités sur le terrain et en dresser rapport	Carburant, Fourniture, motivation...		Carburant, Fourniture, motivation...	10 000 000	_DSIUSR /LMD _Comité, _Prestataires, OMS
PHASE POST URGENCE						
1.1 5	Poursuivre les actions de lutte (PEC, IEC, Surveillance Epid.)	Carburant	-	Carburant	20 000 000	_Prestataires de Santé et partenaires _Min. Santé
1.1 6	Evaluation / recherche biologique identifiant les facteurs directs de la crise.	_Réactifs _Carburant _Fourniture	-	_Réactifs _Carburant _Fourniture	50 000 000	_DSIUSR _Comité INH
1.1 7	Remise en état (Désinfection, réfection et décontamination des sites)	_Réactifs _Carburant _Fourniture	-	_Réactifs _Carburant _Fourniture	20 000 000	_Assainissement _Comité
1.1 8	Elaboration et diffusion des rapports de gestion de la crise	Fourniture,	-	Fourniture,	10 000 000	_DSIUSR_Comité
1.1 9	Atelier de capitalisation des leçons apprises	_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle	-	_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle	20 000 000	_DSIUSR _Comité
TOTAL					1 950 000 000	
Coordination					195 000 000	
TOTAL GENERAL					2 145 000 000	

Le coût total du plan de réponse à la contingence épidémies/épizooties s'élève à **deux milliards cent quarante-cinq millions (2 145 000 000) FCFA.**

Inondations

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	20 690 000	8 690 000		12 000 000	
1.2	Consommables médicaux	2435 000	0		2 500 000	
1.3	Acquisition de matériels et EPI	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	
1.4	Désinfectants et matériels	33890 000	7000 000		7 000 000	
1.5	Achat de solution hydro alcoolique	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	
1.6	Sensibilisation	7000000	0		7 000 000	
1.7	Collation suivi/supervision	5000000	0		5 000 000	
1.8	Carburant	PM	PM	PM	PM	
1.9	Collation (6 équipes médicales de 7 personnes, de 15 techniciens d'assainissement, 30 ASC et 6 chauffeurs)	5 880 000	0		5 880 000	
1.10	Réunion de l'équipe de coordination	1000 000	0		1 000 000	
1.11	Mobilisation social	5000 000	0		1 000 000	
1.12	Appui à la gestion : fournitures, carte de communication, reprographie et autres	PM	PM	PM	PM	
	Sous-Total I				94 380 000	

II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Intervention d'urgence sur les stations de pompage en panne lors des inondations	Expertise technique	Pompes	20 000 000	20 000 000	
	Sous-Total II				20 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
3.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	
3.3	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
	Sous-Total III				20 000 000	
IV	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA NATURE					
4.1	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps de réfugiés	_Location de porte-engin _Bulldozer _Chargeur _Camions bennes _Grader _compacteur _Ressources humaines	_Chargeur _Bulldozer _Camions bennes _Ressources humaines _Grader (en panne) _Compacteur	_porte-engin (Géni militaire) _Carburant	30 000 000	

4.2	Ravitaillement en eau potable	_Ressources humaines _Carburant _Camions citernes _Carburant	_Camions citernes _Ressources humaines	Carburant (10 000 l)	6 000 000	
4.3	Transport de la logistique	_Camions fourgon ou cargo _Carburant	Camion cargo	Carburant (5000 l)	3 000 000	
4.4	Evacuation des ordures.	_Camions bennes _Carburant _Ressources humaines _Camions bennes tasseuses	_Camions bennes _Ressources humaines _Camions bennes tasseuses	Carburant (10 000 l)	6 000 000	
4.5	Purification et fourniture d'eau	_Camion purificateur d'eau _Produits chimiques _Carburant	Camion purificateur d'eau	_Produits chimiques (2 000 000) _Carburant (6 000 l)	6 000 000	
4.6	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		5 000 000	
4.7	Carburant pour le pompage des eaux au sein du bassin (07 Bassin de retentions)	35.000 000			15 000 000	
Sous total IV					71 000 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	=500	_200 tentes	300	240 000 000	

5.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessaires.	_20	_08 bâches à eau	12	14 400 000	
5.3	Transport	_32 Véhicules	_03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos _02 zodiacs	12	PM	
5.4	Surveillance et reconnaissance	<u>3 drones</u>	01 drone_	2	1 400 000	
5.5	Assainissement et sauvetage	_10 Motopompes _5000 Gilets	_02 Motopompes _759 Gilets de sauvetage	_8 Motopompes _4241 Gilets	150 000 000	
5.6	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	8 000 000	
5.7	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires	_Chevrons_Paquets de tôles_Quincaillerie_Séparations végétales_Tentes modulaires _Bâches étanches _Paquets de tôles_Camions_Carburant	_Camions_Techniciens du Génie militaire	_Chevrons_Paquets de tôles_Quincaillerie_Séparations végétales_Tentes modulaires _Bâches étanches_carburant	6 000 000	

5.8	Electrification des sites et canalisation de l'eau potable.	_ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	_ Câbles VGV _ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant	5 000 000	
5.9	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	_ Honoraires des formateurs _ Véhicules de liaison _ Transport des participants _ Carburant _ Pause-café _ Photocopies et fournitures de secrétariat	_ Transport des participants _ Véhicules de liaison _ Carburant -	_ Honoraires des formateurs _ Pause-café _ Photocopies et fournitures de secrétariat	15 000 000	
5.10	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	_ Equipe technique_20 postes radios portatifs_ Stations de relais_ Station fixe au MSPC	Equipe technique	_20 postes radios portatifs_ Stations de relais_ Station fixe au MSPC	7 000 000	
5.11	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	_ Equipements médicaux _ Trousses de première urgence _ Personnel soignant	_ Equipement médicaux _ Personnel soignant	Trousses de première urgence	5 000 000	

5.12	Sécurisation des zones sinistrées	_ Véhicules 4x4 de patrouille _ Zodiacs _ carburant _ Ressources humaines _ Equipes de coordination	_ Véhicules 4x4 _ Zodiacs _ Ressources humaines _ Equipes de coordination	Carburant	2 000 000	
5.13	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)				11 000 000	
Sous total V					464 800 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS					
6.1	Rondes et reconnaissances pendant la saison des pluies	Véhicules de liaison (5) Carburant Drone (5)	0	Véhicules de liaison Carburant Drone	90 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	1 100	0	1100	270 000 000	
6.3	Opération de pompage des eaux (maisons inondées)	_ Carburant _ motopompes	Motopompes	Carburant	5 400 000	
6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 canots de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	0	07 canots de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	10 000 000	
6.5	Approvisionnement en eau potable	20 Bâches à eau de 5	05 Bâches à eau	700 000X15	10 500 000	

	aux nécessaires.	000 litres				
6.6	Déblaiement des voies	_07 tronçonneuses à bois Carburant	_07 tronçonneuses à bois	Carburant	PM	
6.7	Prise en charge	100 pompiers,	100 P	Forfait	15 000 000	
6.8	Entretien/ maintenance	Moyens roulants et motopompes		Forfait	5 000 000	
Sous Total VI					405 900 000	
VII	PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
7.1	Pré-positionnement des vivres et non vivres	100 000 000	20 000 000	80 000 000	80 000 000	
7.2	Prise en charge des équipes d'encadrement	7 000 000	-	7 000 000	7 000 000	
7.3	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	6 000 000		6000 000	6 000 000	
7.4	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	25 000 000	25 000 000	
Sous Total VII					118 000 000	
TOTAL					1 194 080 000	
Coordination					119 408 000	
TOTAL GENERAL					1 313 488 000	

Pour la contingence inondations 2021 le coût des besoins s'élève à **un milliard trois cent treize million quatre cents quatre-vingt-huit mille (1 313 488 000) FCFA.**

Vents violents

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	20 690 000	10 000 000		10 000 000	
1.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				5 000 000	
1.3	Consommables médicaux	2 435 000	0		5 000 000	
1.4	Désinfectants et matériels et chloration de l'eau	33 890 000	7 000 000		5 000 000	
1.5	Sensibilisation	7000000	0		5 000 000	
1.6	Collation suivi/supervision	5000000	0		10 000 000	
1.7	Carburant 3500 L	2 205 000	0		1 000 000	
1.8	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	Equipements médicaux, Trousses de première urgence, Personnel soignant	_Equipement médicaux , Personnel soignant	Trousses de première urgence	5 000 000	

1.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)					11000000	
	Sous-Total I					57 000 000	
II	ASSAINISSEMENT						
2.1							
	Sous-Total II					0	
III	METEO HYDRO						
3.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières		5 000 000	
3.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières		10 000 000	
3.3	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières		5 000 000	
	Sous-Total III					20 000 000	
IV	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA NATURE						
4.1							
	Sous total IV					0	
V	SECURITE/DEFENSE						

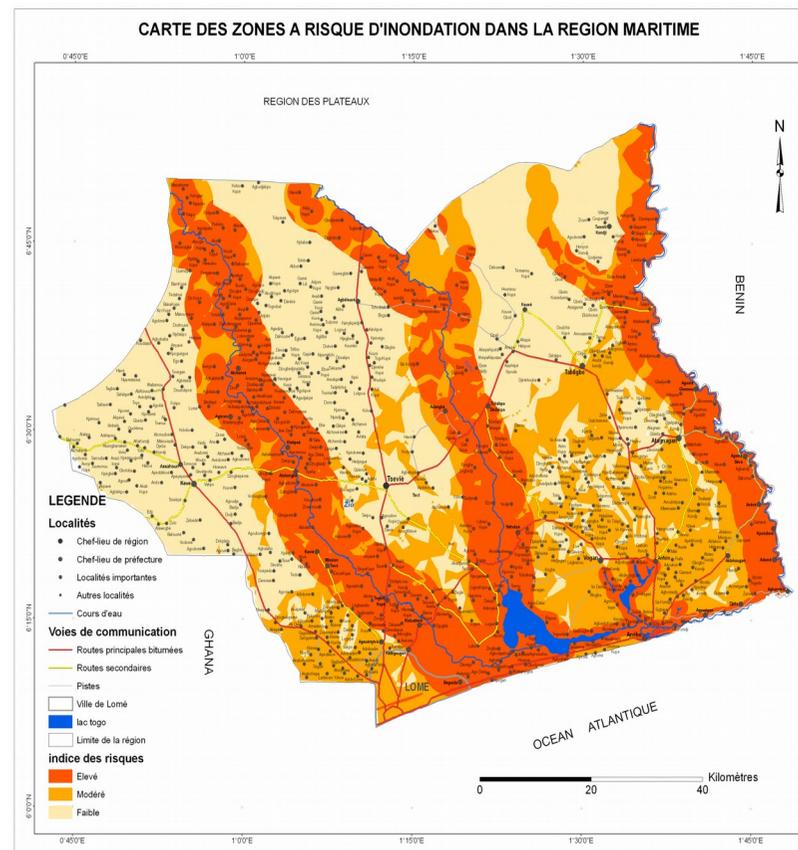
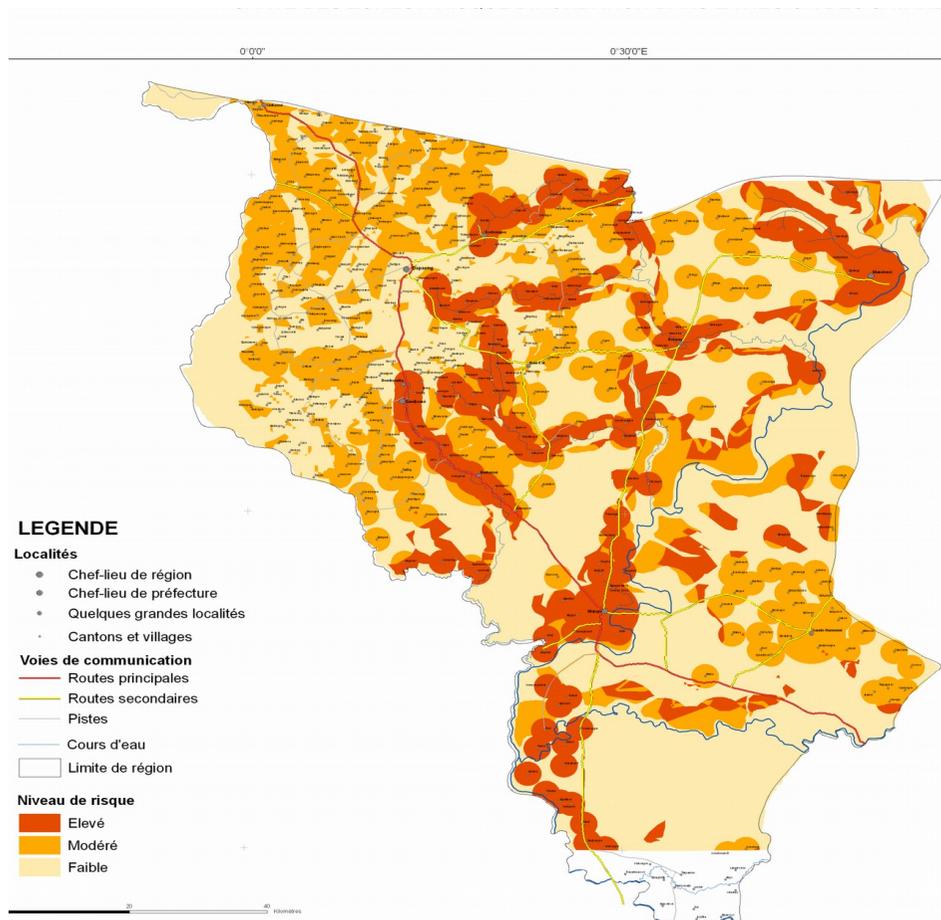
5.1	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	500	_200 tentes	300	240 000 000	
5.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	20	_08 bâches à eau	12	14 400 000	
5.3	Transport	32 Véhicules, Carburant	_20 véhicules	12	7 500 000	
5.4	Sécurisation des zones sinistrées	_Véhicules 4x4 de patrouille _Zodiacs _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination	_Véhicules 4x4 _Zodiacs _Ressources humaines _Equipes de coordination	Carburant	5 000 000	
5.5	Electrification des sites et canalisation de l'eau potable.	_Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Câbles VGV _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant	5000000	
5.6	Assainissement et sauvetage	10 Motopompes _5000 Gilets	_02 Motopompes _759 Gilets de sauvetage	_8 Motopompes _4241 Gilets	205 784 000	
5.7	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	8 000 000	
5.8	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie	_Camions _Techniciens du Génie militaire	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie	6 000 000	

		_ Séparations végétales _ Tentes modulaires _ Bâches étanches _ Paquets de tôles _ Camions _ Carburant		_ Séparations végétales _ Tentes modulaires _ Bâches étanches _ Carburant		
5.9	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	_ Honoraires des formateurs_Véhicules de liaison_Transport des participants_Carburant_Pause-café_Photocopies et fournitures de secrétariat	_Transport des participants_Véhicules de liaison	_ Honoraires des formateurs_Pause-café_Photocopies et fournitures de secrétariat carburant	15 000 000	
5.10	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	Equipe technique _20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	Equipe technique	20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	7 000 000	
Sous total V					513 684 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées	Carburant, 03 véhicules de liaison, 10 motos, 02 drones		Carburant, 03 véhicules de liaison, 10 motos, 02 drones	70 000 000	

6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	400	0	400	100 000 000	
6.3	Déploiement des tentes	Carburant, véhicule de transport, ressources humaines	Véhicule de Transport, ressource humaines	Carburant	5 000 000	
6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines, carburant	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines,	Carburant	10 000 000	
6.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			2 000 000	
6.6	Déblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	15Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois, carburant	7000000	
6.7	Prise en charge	100 pompiers, ressources financières	100 P	Ressources financières	15 000 000	
6.8	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	5 000 000	
	Sous Total VI				189 000 000	
VII	PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
7.1	Pré-positionnement des vivres et non vivres	300 000 000 FCFA pour 110 000 sinistrés	3 000 nattes _500 matelas _7500 paquets de tôles et 895 kilos de pointes	205 000 000 FCFA	205 000 000	

7.2	Prise en charge des équipes d'encadrement	7 000 000	-	7 000 000	7 000 000	
7.3	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	6 000 000		6 000 000	6 000 000	
7.4	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	25 000 000	25 000 000	
Sous Total VII					243 000 000	
TOTAL					1 022 684 000	
Coordination					102 268 400	
TOTAL GENERAL					1 124 952 400	

Annexe 3 : cartographie des zones à risque d'inondation



Annexe 4 : actions par secteur

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- Aider tous les acteurs opérationnels sur le terrain à bien faire le travail ;
- Mettre à disposition des paramilitaires (agents des eaux et forêts) pour intervenir aux côtés des forces de l'ordre et de défense (Réquisition de Personnel) ;
- faire l'évaluation environnementale et sociale ;
- Élaborer des textes d'application à la loi-cadre sur l'environnement ;
- Mettre à disposition de personnes ressources pour intervenir sur le terrain.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Mettre en alerte les préfets et les maires ;
- Recueillir les informations auprès des préfets et des maires pour les transmettre à qui de droit ;
- Mobiliser les ressources pour répondre promptement en cas de sinistre ;
- Dynamisation des organes locaux d'aménagement du territoire (commissions et comités régionaux et locaux de développement et d'aménagement du territoire).

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COMMUNICATION

- Porter les informations au niveau du public de la gravité de la situation ;
- Mettre les médias au même niveau d'information sur le déclenchement des ripostes ;
- Mettre à disposition des moyens humains et matériels pour faire face à diverses situations au même moment en cas de catastrophes ;
- Participer aux mesures préventives en matière d'information, éducation et la communication (IEC).

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Mettre à disposition du matériels roulants (prévoir un mécanisme rapide de mise à disposition) ;
- Exonérer les matériels importés des taxes ;
- Apporter un appui financier rapide en cas de situation d'urgence.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA JUSTICE

- Protéger les droits des sinistrés.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

- Approvisionner la population sinistrée en eau potable ;
- Élaborer des Plans Directeurs de l'Assainissement pour les cinq (05) régions du Togo ;
- Faire l'évaluation post-catastrophe des ouvrages d'eau et assainissement ;
- Renforcer les systèmes de pompage des bassins existants ;
- Effectuer des études topographiques dans les zones inondables sur toute l'étendue du territoire;
- Renforcer la Direction des Ressources en Eau en matériel de collecte de données hydrologiques.

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

- Renforcer en équipements météorologiques d'observation la DGMN ;
- Diffuser les prévisions et les alertes météorologiques.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Renforcer les structures délivrant les permis de construire ;
- Sensibiliser les populations sur les zones à risque ;
- Veiller à l'application des textes dans le domaine foncier, urbanisme et habitat ;
- Actualiser les schémas directeurs de nos villes ;
- Mettre en place des systèmes d'informations géographiques.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

- Mettre les moyens de communication à la disposition des acteurs ;
- Desservir les zones enclavées par des systèmes de faisceaux ;
- Déployer les moyens de transmission par radio en cas de non couverture du milieu par le système GSM ;
- Appuyer la mobilisation des ressources
- Appuyer l'évaluation de la situation des crises
- Appuyer la collecte et le partage des données statistiques.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COOPÉRATION

- Solliciter des appuis financiers et techniques auprès des partenaires.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

- Procéder à l'évaluation rapide des dégâts sur les cultures et sur l'élevage ;
- Procéder à l'évaluation approfondie pour cerner les dégâts sur les cultures et sur l'élevage ;
- Elaborer de petits projets au profit des populations sinistrées (projet de contre saison ou projet de relèvement pour les prochaines campagnes) ;
- Mettre les ressources humaines à la disposition des acteurs ;
- Distribuer gratuitement (par ANSAT) des vivres en cas de crise alimentaire ou de famine ;
- Vendre à prix modéré. (Stock de produits de 10 à 12 MT) ;
- Intervenir en cas d'épidémie si celle-ci engendre un impact sur les travaux champêtres ;
- Mettre en œuvre des mesures préventives contre les inondations et crises alimentaires (collecte des données météorologiques, de prix de produits agricoles, de la situation de la campagne agricole).

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pas de plan de réponse proprement dit. Mais en cas de situation d'urgence ou de catastrophes, l'Université est sollicitée côté outils scientifique et technique pour donner des avis :

- Travaux de laboratoire ;
- Evaluation des dégâts ;
- Etude préalable de prévision.

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Protection des droits de l'homme.

- En amont : Sensibiliser des personnes sur les actions de prévention (acquisition des terrains, construction) en partenariat avec les institutions de l'urbanisme, de l'habitat, des leaders d'opinion (religieux, CVD, CDQ...) ;
- En aval : Contribuer à la lutte contre la discrimination, à l'organisation du regroupement des personnes dans les sites d'accueil dans de bonnes conditions (regroupement familial), à la réinstallation des sinistrés (assistance juridique, évaluation, étude au cas par cas, dédommagement), à la discrétion dans la gestion des dons et des sinistrés.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

- Evacuer les victimes ;
- Faire partie des antennes médicales mises en place par le gouvernement.
- Evacuer les sinistrés avec premiers soins ;
- Assurer les opérations de sauvetage ;
- Promouvoir les mesures de prévention par rapport à la situation (sensibilisation des personnes par rapport aux zones à risques) ;
- Contribuer à l'installation des centres d'accueil ;

ANSAT

- Participation des directions régionales à l'évaluation rapide des dégâts ;
- Mise à disposition du stock :
 - Cas de crise légère : 100 t par région (500 t pour les 05 régions) ;
 - Cas de crise grave : 200 t par région (1000 t sur le plan national) ;
- Acheminement et distribution des vivres (personnel et moyens de transport disponibles) ;
- Vente de stock de céréale à proximité des zones sinistrées à un prix abordable.

Annexe 5 : Ressources disponibles par secteur

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Ressources humaines pour la coordination (préfets, maires, chefs de cantons et de villages) ;
- Ressources humaines locales disponibles (CDQ, CVD, etc.) ;
- Ressources matérielles disponibles (matériels roulants, matériel SIG) ;
- Existence des compétences humaines à la DGAT et dans les DRPDAT ;
- Disponibilité d'une base de données géographiques des infrastructures et équipements socio-collectifs géo référencés en 2013 ;
- Existence du document projet d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ;

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ACTION SOCIALE

- Directions régionales et préfectorales, Agence de Solidarité Nationale (ASN) et Direction de la Gestion des Catastrophes pour évaluation rapide et approfondie, élaboration de petits projets pour les activités génératrices de revenus ;
- Un site permanent d'accueil pour sinistrés des inondations disponible (à Agoè-Logopé) ;
 - Vivres et non vivres pré positionnés ;
 - Des magasins de stockage de vivres et non vivres disponibles.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COMMUNICATION

- Moyens de communication disponibles;
- Ressources humaines disponibles ;
- Moyens matériels (caméra, etc.).

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Matériels de transport (véhicules, camions etc.) ;
- Disponibilité des ressources financières.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA JUSTICE

- Ressources humaines (Tribunaux, Parquet, etc.).

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Ressources humaines disponibles
- Planification des espaces, actualisation des schémas directeurs, espaces urbains, etc.

MINISTÈRE CHARGÉ DES POSTES ET TELECOMMUNICATION

- Moyens de communications disponibles.
- Matériels de communication disponibles (Motorola, radio FM, GSM, GPRS, systèmes de faisceaux.)

MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

- Moyens de négociation avec les partenaires financiers et techniques.
- Existence des compétences et du matériel SIG à la DGAT et dans les DRPDAT ;
- Mise en place d'une base de données géographiques, des infrastructures et équipements socio-collectifs géo référencés en 2013,
- Disponibilité des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour certaines agglomérations
- Existence du document projet d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).
- Dynamisation des organes locaux d'aménagement du territoire (commissions et comités régionaux et locaux de développement et d'aménagement du territoire).

MINISTÈRE CHARGÉ MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

- Disponibilité des ressources humaines (évaluation rapide, évaluation approfondie, élaboration de petits projets au profit des populations sinistrées, épidémies/ épizooties) ;
- Disponibilité de vivres (vente à prix modéré par l'ANSAT), distribution gratuite ;
- Disponibilité d'agents spécialisés en cas épidémies/ épizooties.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Disponibilité des moyens scientifiques et techniques ;
- Disponibilité des ressources humaines
- Disponibilité des ressources matérielles (laboratoires).

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

- Ressources humaines (Protection des droits de l'homme.)

Annexe 6 : canevas du rapport d'évaluation rapide

Le canevas consensuel (retenu aux ateliers de formation des évaluateurs Kara et à Notsè en janvier 2011) du rapport d'une évaluation rapide des dégâts d'une catastrophe ainsi que des besoins des victimes s'articule autour de sept (07) points :

- Introduction
- Objectifs
- Profil des participants à l'évaluation
- Méthodologie de travail
- Etat des lieux et analyse de la situation
- Recommandations et conclusion
- Les annexes

Annexe 7 : fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide

FICHE D'ÉVALUATION RAPIDE DE LA SITUATION HUMANITAIRE AU TOGO

Aléa :

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Date de collecte des données :	2. Source des données :		
3. Région :	4. Préfecture :		
5. Commune :	6. Canton :		
7. Village :	8. Quartier/Hameau :		
9. Nom du point focal (chef d'équipe) :	10. Téléphone : 11. E-mail		
12. Taille de la Population avant la crise :			
Hommes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>
Femmes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>

POPULATIONS AFFECTÉES :		SOURCE:.....	
Hommes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>
Femmes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>
Taille de la Population résidente :			
Hommes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>
Femmes : < 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>
Nombre de personnes blessées :		Nombre de personnes décédées :	
Hommes : <input type="text"/>	Femmes <input type="text"/>	Hommes : <input type="text"/>	Femmes <input type="text"/>
Nombre de personnes disparues :			
Hommes : <input type="text"/>	Femmes <input type="text"/>		

II INFORMATIONS SECTORIELLES

2.1 PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET REFUGIÉS

2.1.1 PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI*) :		SOURCE:.....			
Y a-t-il des DPI dans votre localité? Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Si oui, Combien sont-elles ? <input type="text"/>			
Depuis quand se fait l'accueil des déplacés dans cette localité ? <input type="text"/>					
Quel est l'effectif des déplacés par sexe ?	Nb* Hommes <input type="text"/>	Nb* Femmes <input type="text"/>			
Quel est l'effectif des déplacés par âge?	< 5 ans <input type="text"/>	5-18 ans <input type="text"/>	19-55 ans <input type="text"/>	56 ans et + <input type="text"/>	
Où sont logés les déplacés ?	Site religieux <input type="text"/>	Mairie <input type="text"/>	Centre de transit <input type="text"/>	Famille <input type="text"/>	Autres : précisez... <input type="text"/>
Effectif :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
D'où proviennent-ils ? (lieu de résidence habituelle)					
Lieu :	1.....	2.....	3.....	4.....	5.....
Effectif :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu :	7.....	8.....	9.....	10.....	11.....
Effectif :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quelle est la raison de leur déplacement ?					

2.1.2 REFUGIES :

SOURCE:.....

Y a-t-il des réfugiés dans votre localité? Oui Non Si oui, Combien sont-elles ?

Depuis quand se fait l'accueil des réfugiés dans cette localité ?

Quel est l'effectif des réfugiés par sexe ? Nb* Hommes Nb* Femmes

Quel est l'effectif des réfugiés par âge? < 5 ans 5-18 ans 19-55 ans 56 ans et +

Où sont logés les réfugiés ? Site religieux Mairie Centre de transit Famille Autres : précisez...
Effectif :

D'où proviennent-ils ? (lieu de résidence habituelle)

Lieu : 1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6.....
Effectif :

Lieu : 7..... 8..... 9..... 10..... 11..... 12.....
Effectif :

Quelle est la raison de leur déplacement ?

2.2. ABRIS, ARTICLES NON-ALIMENTAIRES ET LOGISTIQUES

Sources (personnes questionnées):.....

Comment les déplacés sont-ils hébergés ?

Tente A la belle étoile Famille d'accueil Autres précisez.....

Structure d'hébergement

Ecole Centre de santé Autres précisez.....

Les lieux d'hébergement sont-ils éclairés oui Non

Comment les déplacés sont-ils logés :

Par ménage oui Non ; Par sexe oui Non

Sur quoi dorment-ils ? A même le sol Nattes Matelas

L'organisation des couchettes tient-elle compte du genre des déplacés ? Oui Non

Si oui, précisez.....

L'organisation des couchettes tient-elle compte du genre et de l'âge des déplacés ? Oui Non

Si oui, précisez.....

Quels sont les moyens de transport utilisés actuellement dans la localité ? Aucun Véhicules personnels Vélo

Brouette Moto Taxi Taxi-Brousse Inter-urbains Autres précisez.....

Quels sont vos priorités en articles non-alimentaires ?

Biens non alimentaires	Prioritaire	Non prioritaire	Biens non alimentaires	Prioritaire	Non prioritaire
Ustensiles de cuisine			Seau / bidon		
Couvertures			Kit de toilette		
Moustiquaires			Couches pour bébé		
Nattes			Kits de dignité		

2.3. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION

2.3. 1. Sécurité alimentaire :

Source:.....

Est-ce que les commerces/marchés fonctionnent normalement dans la localité ? Oui Non

Comment la localité s'approvisionne en vivres ?

Champs Marché Boutiques Dons Autres précisez.....

Les populations affectées ont-elles accès à la nourriture ? Oui Non

Si oui, précisez les quantités en kilogrammes par jour : Riz Maïs Légumes Autres précisez.....

Quelles sont les habitudes alimentaires des populations affectées?.....

Les populations déplacées disposent-elles de moyen d'achat de vivres ? Oui Non

Les ménages ont-ils perdu des vivres ? Oui Non

Si oui, Totalement Partiellement

La localité dispose-t-elle de stock de vivres pour les déplacés ? Oui Non

Les populations ont-elles accès à des ustensiles de cuisine ? Oui Non

Quelles sont par ordre d'importance les trois principales sources de nourriture des populations déplacées ? (indiquer la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème})

Achat au marché Don de la population hôte Don des religieux Don du gouvernement Appui Organismes

Combien de repas mange un enfant par jour ? 1 repas 2 repas 3 repas

Combien de repas mange une femme enceinte par jour ? 1 repas 2 repas 3 repas 4 repas et plus

Les populations déplacées pourront-elles, au cours des prochains jours, se nourrir sans assistance extérieure ? Oui Non

Les agriculteurs de votre localité vont-ils au champ ? Oui Non

Si non, pourquoi ? Insécurité Calendrier agricole

Les agriculteurs de votre localité disposent-ils de semences ? Oui Non

Votre localité dispose-t-elle de terre cultivable ? Oui Non

Lesquelles ? Bas-fonds Hors bas-fonds Jachère Autres

précisez.....

Quelles sont les principales cultures vivrières développées ?

Riz Maïs Manioc Banane Maraîcher Autres précisez.....

Quelles sont les principales activités des déplacés ?

Production agricole Élevage Pêche Commerce Chasse/cueillette Autres précisez...

2.3. 2. NUTRITION :

Source:.....

Les capacités suivantes existent elles dans les aires sanitaires ?

Rubriques	Type d'activités	Oui/Non	Partenaires de mise en œuvre	Depuis quand ?	Nombre de bénéficiaires	Couverture géographique	Observation (fonctionnalité)
Prise en charge de la malnutrition aigüe sévère	CRENI					
	CRENAS					
Prise en charge de la malnutrition aigüe modérée	CNS					
	Autres (Spécifier)					
Supplémentation en micronutriments (Fer, Vitamine A)	Fer					
	Vit A					
Autres activités	Autres (Spécifier)					

Est-ce que du lait infantile et/ou les biberons/tétines sont distribués depuis le début de la crise ? Oui Non

Si oui, par qui ?

Quel le pourcentage d'enfants soumis à une alimentation artificielle ?

0 % Moins de 10 % 10-25 % Plus de 25 % Ne sait pas

Est-ce que les agents communautaires/centre de sante ont identifiés des problèmes d'alimentation des enfants de moins de 2 ans depuis le début de la crise ? Oui Non Si oui, lesquels ?

CRENI : centre de réhabilitation nutritionnelle intensive

CRENAS : Centre de réhabilitation nutritionnelle ambulatoire

2.4. SANTÉ, EAU ET ASSAINISSEMENT

2.4.1 Santé :

Source :.....Existe-t-il des formations sanitaires

dans votre localité ? Oui Non

Lesquels ? CHU CHR CHP/HD USP 2 (CMS) USP 1 Autres précisez.....

Leur état de fonctionnalité ?

L'accessibilité géographique ? Totalemnt Partiellement Pas du tout

Quelle est la distance vers le centre de santé le plus proche (en Km) ?

Existe-t-il un personnel de santé qualifié? Oui Non

Leur effectif ?

Médecin Assistant médical Infirmier Sage -femme Assistante psychosociale

Nombre d'hommes Nombre de femmes

Existe-t-il des relais communautaires / Agent de santé communautaire ? Oui Non

Agent de santé communautaire : Effectif Nombre d'agents formés

Accoucheuses traditionnelles Effectif

Existe-t-il des DBC* de préservatif dans la localité Oui non

Les structures sanitaires disposent-elles de médicaments essentiels? Oui Non

Si non, pourquoi ? Si oui, par qui ?

Conditions de stockage des médicaments, vaccins, matériels et intrants :

Conditions de stockage d'outils de collecte des informations : registre, carte/carnet, fiche de stock, rapport :

Conditions de stockage d'outils de prise en charge (ordinogramme, guide, directives, etc.) :

Effectif des populations affectées pris en charge :

Quelle est la nature des prestations offertes aux affectées ?

Consultation Oui Non Payantes Gratuites

Soins Oui Non Payantes Gratuites

Activités de préventions Oui Non Payantes Gratuites

Autres prestations Oui Non Payantes Gratuites Nombre de femmes enceintes

identifiées : Nombre de femmes allaitantes identifiées :

Les femmes accouchent-elles plus à domicile que dans les centres de santé ? Oui Non

Nombre de personnes handicapées moteur : Nombre de personnes handicapées mentale :

Existe-t-il des risques sanitaires ? (à décrire) Oui Non

Si oui, précisez

Existe-t-il des structures de soutien psycho sociales ? Oui Non

DBC : Distribution à Base Communautaire CHR: Centre Hospitalier Régional PMI: Protection Maternelle et Infantile ...TdE : La Togolaise des Eaux

2.4.2 Eau et Assainissement :

Source:.....

Les sinistrés ont-ils accès facile à l'eau ? Oui Non Si Oui, Sous quelle forme ?.....

Eau courante (TdE) Pompe/ forage Puits traditionnels Eau de surface Eau de pluie Citerne/ Fût/ Bassin

Autres sources

Quelle est la distance vers le point d'eau le plus proche (en Km) ?

Combien de temps mettez-vous pour aller chercher de l'eau (A/R et puisage)?

Si Pompe ou forage, combien sont-ils ?

Combien sont-ils fonctionnels ? Existe-t-il un comité de gestion ? Oui non

La quantité d'eau potable accessible est-elle suffisante ? Oui Non Si Non, Pourquoi ?.....

Existe-t-il : des douches des latrines des douches de fortune des fosses à ordures

Si, oui, tiennent-elles compte du genre ? Oui non

L'ATPC est-elle utilisée comme approche : Oui Non

Existe-t-il un dispositif de lavage des mains ? Oui Si oui, lequel..... Non

Les habitants pratiquent-ils la défécation à l'air libre ? Oui Non

Existe-t-il des structures de collecte des déchets ? Oui Non

Quelle(s) structure(s) s'occupe(nt) du traitement des déchets ?

Mairie Société privée Pré collecteurs Autres

Quelle est la fréquence de collecte des déchets ? Quotidienne Hebdomadaire Mensuelle occasionnelle

Comment enterre-t-on les morts ? Fosse commune Fosse individuelle Autres

Quelles dispositions sont prises avant l'enterrement ? Aucune La chaux Formol Autres

.....

Qui assure cet enterrement ?.....

2.5. EDUCATION

Source:.....

Existe-t-il dans votre localité des établissements d'enseignement ? Oui Non

Si oui Lesquels ? Pré-scolaire Primaire Secondaire Universitaire

Combien d'entre-eux sont fonctionnels ? : Pré-scolaire Primaire Secondaire Universitaire

Nombre de salles de classe endommagées Nombre de salles de classe détruites

Combien y a-t-il d'enseignants en place ?

Effectif d'enseignant du : Pré-scolaire Primaire Secondaire Universitaire

Les enfants déplacés vont-ils à l'école ? Oui Non

Y a-t-il des cantines scolaires ? Oui Non

Y' a-t-il des cantines scolaires fonctionnelles ? Oui Non

Etat des équipements et fournitures dans les écoles :

Quantité : largement suffisant Suffisant A peine suffisant Insuffisant

Qualité : Excellente Satisfaisante Acceptable Médiocre

Combien y'a t-il d'enfants dans la population déplacée ?

Tranche d'âge	Filles			Garçons		
	Nombre	Scolarisées	Non-scolarisées	Nombre	Scolarisées	Non-scolarisées
0 à 2 ans						
3 à 5 ans						
6 à 11 ans						
12 à 18 ans						
19 et +						

Combien y a t -il d'abandon? Pré scolaire G F Primaire G F Secondaire G F

Combien d'enfants sont en situation de handicap ? Pré scolaire G F Primaire G F

Secondaire G F Universitaire G F

G : Garçon F : Fille ATPC : Assainissement Total Piloté par la Communauté

2.6. PROTECTION

Source:.....

Existe-t-il dans votre localité des groupes vulnérables ? Oui Non Si oui, lesquels ?

Catégorie	Nombre
Femmes chefs de ménage	
Enfants chefs de ménage	
Enfants séparés non accompagnés	
Personnes âgées seules	
Femmes seules	
Adultes vivant avec un handicap	
Enfants vivant avec un handicap	
Malades chroniques	
Femmes enceintes	
Femmes allaitantes	
Familles nombreuses (plus de 10 membres)	

Quelles sont les risques de protection ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Manque d'accès aux services sociaux de base			
Discrimination			
Manque de biens de subsistance			
Manque d'accès aux articles non alimentaires			
Manque d'hébergement			
Violence basée sur le genre			
Personnes âgées (+65 ans)			
Personnes vivant avec un handicap			
Sexe transactionnel			
Présence de maladies contagieuses			
stratégies de survie dangereuse (préciser)			

Aviez-vous perdu des biens ? Oui Non Si oui, lesquels.....

Les personnes possèdent-elles des documents d'identification ? Oui Non Si oui, préciser :

Extrait d'acte de naissance/JS Carte nationale d'identité Carte d'électeur Autres :

Y a-t-il d'autres cas de vulnérabilités ? Oui Non Si oui, lesquelles

JS=Jugement Supplétif

2.7. TYPE D'APPUIS RECUS

	SOURCE :.....				
	ANPC*	SNU*	ONG*	PRIVES*	AUTRES
Vivres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non vivres	<input type="checkbox"/>				
Prise en charge médicale	<input type="checkbox"/>				
Prise en charge psychosociale	<input type="checkbox"/>				
Education	<input type="checkbox"/>				
Eau et Assainissement	<input type="checkbox"/>				
Transport	<input type="checkbox"/>				
Autres (à préciser) °	<input type="checkbox"/>				

Annexe 8 : appendice

Rapports

Les rapports découlant de l'évaluation rapide de l'assistance humanitaire sont les rapports de situation (SitReps) et l'appel (si nécessaire)

1. Rapports de Situation

Le format suivant est utilisé par OCHA pour la préparation des rapports de situation

Date/Heure

- Heure (locale) / Date (GMT), Date, Mois, Année

Situation

- Catastrophe Naturelle
- Zone Affectée
- Impact
- Projections Evolutionnaires / Menaces secondaires

Réponse du pays (interne)

- Organisation : nationale et locale des autorités
- Méthodes administratives
- Opérations
- Limitations

Niveau de Réponse Internationale dans le domaine

- Ressources Internationales qui sont arrivées sur le terrain ou qui ont été déployées
- Coordination
- Limitations

Assistance

- Assistance pour les besoins prioritaires

Moyen de livraison de l'assistance internationale

- Logistique et systèmes de distribution
- Les canaux possibles pour les contributions
- Autres informations

2. Appels Internationaux

Ce document est un extrait des “Lignes directrices pour les appels internationaux ”, le Comité permanent inter organisations, CAP sous- groupe de travail, (Projet : révision de Juillet 2006).

Sommaire Exécutif

- La crise
- Les besoins prioritaires et plan de réponse humanitaire
- Temps de mise en œuvre de l’appel éclair des ressources

3. Contexte et conséquences humanitaires

3.1-Contexte

- Qu’est-ce-qui s’est passé ?
- Où?
- Que s’est- il passé depuis la catastrophe ?

3.2-Conséquences Humanitaires

- Qui sont les plus touchés ?
- Quels sont les principaux effets directs et immédiats de la catastrophe ?
- Quels sont les secteurs prioritaires de la réponse ?

4. Plan de Réponse

- Pour chaque thème que par décision de l’équipe de pays (UNDMT)

5. Rôles et responsabilités

Principes pour la gestion et l’échange d’information humanitaire

Accessibilité : l’information sur l’homme et les données devraient être accessibles à tous les acteurs humanitaires par le biais de formes faciles à utiliser et, le cas échéant, il devrait être traduit à la commune ou dans la langue locale. Les informations et données à des fins humanitaires, doivent être largement disponibles par le biais de divers canaux de distribution, en ligne ou hors ligne, y compris les médias.

Intégration : La gestion de l’échange d’information devrait être fondée sur la coopération de systèmes d’alliance, et doit être partagé avec un niveau élevé de participation et d’appropriation par tous les acteurs, en particulier des représentants de la population touchée.

Inter-opérationnel : Toutes les données et informations qui peuvent être partagées devraient être disponibles dans des formats qui peuvent être récupérés, partagés et utilisés par les organisations humanitaires.

Responsabilité : Les utilisateurs devraient être en mesure d'évaluer la crédibilité des données et de l'information par de sources fiables. Les fournisseurs d'information doivent être responsables du contenu de ce qu'ils publient et distribuent.

Véracité : L'information doit être précise, cohérente et fondée sur la méthodologie claire, validée par des sources externes et analysée dans le cadre conceptuel.

Adéquate : L'information devrait être pratique, flexible, raisonnable et motivée par les besoins opérationnels, et soutenir la prise de décision dans toutes les phases de la crise.

Objectivité : Les responsables de la gestion de l'information devraient consulter une variété de sources lors de l'analyse et collecte de l'information afin qu'ils puissent fournir des perspectives variées et équilibrées sur les problèmes et recommander des solutions.

Humanité : L'information ne devrait jamais être utilisée pour déformer, tromper, ou causer des dommages aux populations touchées ou à risque, mais devrait fournir le respect et recommander des solutions.

Opportunité : L'information humanitaire doit être efficacement collectée, analysée, distribuée et mise à jour périodiquement.

Durabilité : L'information humanitaire et les données devraient être conservées, cataloguées et archivées de façon à ce qu'elles puissent être récupérées pour future utilisation, ainsi que pour l'élaboration des analyses, les leçons apprises et les évaluations.

Annexe 9 : glossaire

ALÉA (ou phénomène, événement menaçant)

Événement rare ou extrême qui survient dans l'environnement naturel ou l'environnement créé par l'homme et affecte négativement la vie humaine, les biens ou les activités, au point de créer une catastrophe. Un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Il faut cependant noter que dans la perspective de l'ingénieur, ce terme est utilisé en un sens plus spécifique, mathématique, et signifie la probabilité d'occurrence, dans un laps de temps spécifié et une région donnée, d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une sévérité ou intensité donnée.

ALÉA DÛ À L'HOMME

Situation qui peut avoir des conséquences catastrophiques pour une société. Elle est due à un certain usage de la technologie, à une interaction entre l'homme et son environnement, ou à un problème de relation à l'intérieur de la communauté ou entre communautés.

ALÉAS NATURELS

Phénomènes naturels qui se produisent dans l'environnement de populations; ils présentent une menace pour les personnes, les structures et l'économie, et peuvent conduire à une catastrophe. Ils sont causés par des situations ou des changements biologiques, géologiques, sismiques, hydrologiques, ou météorologiques, dans l'environnement naturel.

ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ (Voir aussi Vulnérabilité)

Processus par lequel on évalue la vulnérabilité d'éléments menacés spécifiés, exposés à des aléas de catastrophes potentielles. Dans la perspective de l'ingénieur, l'analyse de la vulnérabilité implique l'analyse des données théoriques et empiriques concernant les effets de phénomènes particuliers, sur des types particuliers de structures. Pour les besoins d'études socio-économiques plus générales, l'analyse inclut la prise en considération de tous les éléments significatifs d'une société, y compris les considérations physiques, sociales et économiques (aussi bien à court terme qu'à long terme), ainsi que dans quelle mesure les services essentiels (et les mécanismes locaux et traditionnels de réaction) sont à même de continuer à fonctionner.

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Opération menée par un ou plusieurs Etats, organisations intergouvernementales ou organisations non gouvernementales, tendant à procurer, dans le respect du principe de non-discrimination, des secours aux victimes, principalement civiles, de conflits armés internationaux ou non internationaux, de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence du même ordre. L'assistance consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

ATTENUATION

Ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants. Ensemble des activités et mesures mises en place pour éliminer, contrôler ou réduire les vulnérabilités (Voir aussi Mitigation).

CARTE DES ALÉAS

Processus par lequel on représente géographiquement en quel endroit, et avec quelle force, des phénomènes particuliers vont probablement présenter une menace pour les personnes, les propriétés, l'infrastructure, et les activités économiques.

La carte des aléas représente sur une carte les conclusions tirées de l'évaluation des aléas, montrant la fréquence, la probabilité d'occurrence, d'aléas de magnitude et durée variées.

CARTE DES RISQUES

C'est la représentation sur une carte des conclusions tirées de l'évaluation des risques, montrant le niveau des pertes attendues dans certaines régions, durant une période particulière, consécutives à des risques de catastrophe particuliers.

CATASTROPHE

Occurrence d'une calamité soudaine qui perturbe gravement la structure de base et le fonctionnement normal d'une société (ou d'une communauté). Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure. Le terme catastrophe est parfois utilisé pour décrire une situation désastreuse qui a gravement perturbé les modalités normales de vie (ou écosystèmes), et exige une intervention d'urgence extraordinaire pour sauver ou préserver des vies humaines et/ou l'environnement. Les catastrophes sont souvent catégorisées selon leurs causes apparentes ou la vitesse à laquelle elles frappent (Voir Catastrophes technologiques; Catastrophes dues à l'homme).

CATASTROPHES ANTHROPIQUES (DUES À L'HOMME)

Catastrophes ou situations d'urgence dont les principales causes directes sont des actions humaines identifiables, volontaires ou autres. Outre les "catastrophes technologiques", cela implique essentiellement des situations dans lesquelles des populations civiles souffrent des morts et blessures, la perte de leurs biens, ou de services de base, ou de moyens d'existence, à la suite de guerres, guerres civiles ou autres conflits.

Dans de nombreux cas, les personnes sont forcées de quitter leur habitat, provoquant des rassemblements de réfugiés, ou de personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

Situations dans lesquelles un grand nombre de personnes, de biens, d'infrastructures ou d'activités économiques sont directement et négativement affectés par des accidents industriels majeurs, des cas de pollution sévère, des accidents nucléaires, des catastrophes aériennes (dans des régions à dense population), des incendies de grande amplitude ou des explosions.

CONFLIT

Une relation entre deux ou plusieurs parties [individus ou groupes] qui ont, ou pensent avoir, des objectifs incompatibles. Antagonisme opposition de sentiments, d'opinions entre des personnes ou des groupes.

CONTIGUUM

Nouvelle approche d'intervention où les actions de secours et de développement sont initiées et mises en œuvre de façon simultanée.

CONTINUUM

Ensemble d'éléments tels que l'on puisse passer de l'un à l'autre de façon continue : secours d'urgence, puis relèvement, reconstruction et développement.

CRISE

Rupture d'équilibre entre la production et la consommation, caractérisée par un affaiblissement de la demande, des faillites et le dommage ou moment très difficile dans la vie d'un individu d'un groupe dans le déroulement d'une activité.

ENJEU

Ce qu'on peut gagner ou perdre avec la survenue d'un aléa. L'enjeu détermine les personnes, bien, activités, moyens, patrimoine, systèmes... susceptibles d'être affectés par un aléa naturel

ou anthropique et de subir des préjudices ou des dommages. Plus un enjeu est vulnérable à un aléa donné, plus le risque engendré par l'exposition de l'enjeu à l'aléa est grand.

EVALUATION

Processus par lequel on détermine l'impact d'une catastrophe ou d'événements sur une société; les besoins en mesures immédiates de secours, pour sauver des vies et maintenir en vie les survivants; et les possibilités d'activer la récupération et le développement.

L'évaluation est une activité interdisciplinaire, entreprise par étapes; elle implique des enquêtes sur place, ainsi que le rassemblement, l'analyse et l'interprétation d'informations provenant de sources variées et concernant à la fois les pertes directes et les pertes indirectes, ainsi que les effets à court et à long termes. Elle inclut non seulement la détermination de ce qui s'est passé et de l'assistance qui peut être nécessaire, mais aussi la définition d'objectifs et de la manière dont une assistance adéquate peut être effectivement portée aux victimes. Elle requiert une attention portée aussi bien aux besoins à court terme qu'aux implications à long terme.

EVALUATION DES ALÉAS (Parfois signifie "analyse" des aléas)

Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

EVALUATION DES RISQUES

(Parfois signifie analyse des risques)

Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dus à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque région ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

GESTION DES CATASTROPHES

Terme général couvrant tous les aspects de la planification préalable et de la réponse aux catastrophes. Il inclut à la fois les activités qui précèdent les catastrophes et celles qui leur sont consécutives. Il comprend la gestion des risques et les conséquences des catastrophes.

MITIGATION DES CATASTROPHES

Terme général utilisé pour couvrir toutes les activités entreprises dans l'anticipation d'événements potentiellement catastrophiques. Le terme inclut la préparation pour faire face aux catastrophes, et les mesures de réduction des risques à long terme.

La mitigation est le processus de planification et de mise en œuvre de mesures destinées à réduire les risques associés à des aléas naturels ou créés par l'homme, ainsi que de mesures permettant de faire face aux catastrophes quand elles se produisent. Les stratégies et les mesures spécifiques sont conçues sur la base de l'évaluation des risques, en fonction des décisions politiques déterminant le niveau de risque considéré acceptable ainsi qu'en fonction des ressources qui peuvent être accordées (par les autorités nationales ou régionales et par les donateurs extérieurs). Le terme "mitigation" a été utilisé par certaines institutions et certains auteurs dans un sens plus limité, qui exclut la préparation contre les catastrophes. Dans certaines occasions, le terme a été défini de sorte à inclure la réponse après la catastrophe, ce qui le rend synonyme de Gestion des catastrophes, selon la définition de ce glossaire.

PERTES ATTENDUES, EFFETS

Nombres attendus concernant les pertes de vies humaines, les blessés, les dommages à la propriété, et une perturbation grave des services vitaux et des activités économiques, effets dus à l'impact d'un aléa particulier, naturel ou créé par l'homme. Sont inclus les effets physiques, sociaux ou fonctionnels, et économiques.

PRÉPARATION CONTRE LES CATASTROPHES

Mesures qui assurent qu'une société est préparée, et capable de : a) prévoir et prendre des mesures de précaution, dans la perspective d'un danger imminent (dans le cas où une mise en garde anticipée est possible) ; b) répondre et faire face aux effets d'une catastrophe, en organisant et en apportant à temps des secours efficaces, ainsi que d'autres mesures appropriées de soulagement et d'assistance après catastrophe.

PREVENTION

Ensemble des mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir.

PRINCIPE HUMANITAIRE

"L'humanitaire n'envisage l'homme que comme un animal biologique dont on doit préserver l'existence. Les devoirs de l'humanitaire n'ont rien de devoirs éthiques : il s'agit simplement des devoirs devant l'homme comme un être vivant... " (Selon Robert Redeke)

RECONSTRUCTION

Action de restaurer : remettre en état, en vigueur, en honneur; consolider; rénover, réhabiliter. En humanitaire, la reconstruction est tout un programme.

RÉDUCTION DES RISQUES (À LONG TERME)

Mesures à long terme destinées à réduire l'amplitude ou la durée d'effets négatifs éventuels sur une société menacée par des risques de catastrophes inévitables ou impossibles à prévenir. Elles y parviennent en réduisant la vulnérabilité de la population, des structures, des services, des activités économiques par rapport à l'impact de menaces connues. Des mesures typiques de réduction des risques incluent une amélioration de la qualité exigée des constructions, une délimitation des zones à inondations, une planification de l'usage du sol, une diversification des cultures, l'implantation de barrières contre les vents. Les mesures sont souvent divisées en "structurales" et "non structurales", "actives" et "passives".

REHABILITATION

Action de remettre en état, de consolider, de rénover un espace affecté par une catastrophe.

RELEVEMENT

Processus multidimensionnel mis en place durant la phase humanitaire et guidé par des principes de développement. Le relèvement s'appuie sur des actions humanitaires et produit des opportunités de développement durable.

RESILIENCE

Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

RISQUE

Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer. D'autres analystes utilisent ce terme pour

exprimer la probabilité d'une catastrophe ayant pour conséquence des pertes d'un niveau particulier.

Un élément de la société est dit "menacé", "en état de risque" ou "vulnérable", quand il est exposé à des aléas de catastrophes connues et va vraisemblablement souffrir de l'impact de ces aléas si, ou quand ils se réaliseront. Les communautés, les structures, les activités ou les services concernés sont désignés par l'expression "éléments menacés".

VULNÉRABILITÉ

Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Dans la perspective de l'ingénieur, la vulnérabilité est une fonction mathématique définie par le niveau des pertes subies par un élément menacé donné, ou un groupe de tels éléments, pertes attendues comme conséquence de l'impact d'une catastrophe menaçante d'une magnitude donnée. Cette notion s'applique spécifiquement à un type de structure, et est exprimée par une échelle de 0 (dommages nuls) à (destruction totale). Pour les besoins d'études socio-économiques plus générales et de la macro analyse, la vulnérabilité est un concept moins strictement défini. Il incorpore la prise en considération de la valeur intrinsèque des éléments concernés, ainsi que de leur valeur fonctionnelle comme éléments contribuant au bien-être de la collectivité en général, et participant à la réponse à une situation d'urgence et au processus de récupération en particulier. Dans de nombreux cas, il est nécessaire (et suffisant) de se contenter des classifications qualitatives exprimées par les termes "élevé", "moyen", "bas"; ou par une formulation explicite concernant les perturbations qui vont vraisemblablement frapper.